

**UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I**

\*\*\*\*\*

**ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE**

\*\*\*\*\*

**DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS**

\*\*\*\*\*

**THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I**

\*\*\*\*\*

**HIGHER TEACHER TRAINING**

**COLLEGE**

\*\*\*\*\*

**DEPARTMENT OF FRENCH**

\*\*\*\*\*

**ÉTUDE DES MODALITÉS  
LANGAGIÈRES DANS *CELLES QUI*  
ATTENDENT DE FATOU DIOME**

*Mémoire présenté pour évaluation partielle en vue de l'obtention du Diplôme de  
Professeur de l'Enseignement Secondaire Deuxième Grade (Di.P.E.S II)*

*par*

**GUECHOU GUECHOU Nina**

*Licenciée ès lettres modernes françaises*

**Sous la direction de**

**M. Gérard Marie NOUMSSI**

**Maître de Conférences**

*Année universitaire 2015/2016*

À

Mes parents Jacqueline MOUKAM et Clément GUECHOU

## REMERCIEMENTS

Nous adressons notre profonde gratitude au professeur Gérard Marie Noumssi qui, malgré ses lourdes responsabilités académiques, a accepté de diriger notre travail avec la rigueur scientifique qui le caractérise ;

- à nos enseignants de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé et particulièrement ceux du département de français à qui nous adressons nos remerciements les plus sincères pour les enseignements qu'ils ont su nous dispenser avec indulgence durant notre formation ;

- nombreux sont nos parents et amis qui nous ont assisté de près ou de loin à un moment de notre pénible parcours intellectuel. Courant le risque de l'oubli et de l'indélicatesse, nous citerons la famille Bessala, la famille Tchadié, la famille Guechou, la famille Bouopda, la famille Konchie, Christian Kambou, Boris Guifo, Eric Fotso, Cyrille Piepdie, Juliette Pangob, sans oublier mes amis et camarades de promotion. Une palme spéciale revient à mon fiancé Aubin Foko et à mon fils Nathan Foko pour la patience qu'ils ont su témoigner durant tous ces moments de dur labeur ;

- nous ne sommes pas prêts d'oublier tous ceux qui ont participé de près ou de loin et de quelque façon que ce soit à l'élaboration de ce travail. A tous, nous disons merci du fond du cœur. Bien entendu, le moindre intérêt que pourra susciter la lecture de ce document leur revient. Les insuffisances n'étant imputables qu'à nous.

## RÉSUMÉ

Afin de communiquer, d'influencer l'autre, bref d'exprimer sa subjectivité, un locuteur se sert de plusieurs procédés qui mettent en avant son attitude vis-à-vis de son interlocuteur, de son énoncé et de sa propre personne. Le sujet « Étude des modalités langagières dans *Celles qui attendent* de Fatou Diome » est, de ce fait, axé sur la problématique de la modalité qui est un outil linguistique de la subjectivation. Étudiée par plusieurs domaines scientifiques, dont les points de vue divergent et souvent aussi se complètent, l'objectif de ce travail serait de montrer la pluralité des formes de modalités dans *Celles qui attendent* ainsi que leur incidence sur l'esthétique de ce roman de Fatou Diome. L'écriture littéraire de l'œuvre de Diome met en scène un contexte culturel et répond ainsi à sa mission de problématiser la condition de la femme et l'immigration clandestine dont souffre la communauté du Sénégal qu'elle dépeint. S'appuyant sur les théories de la linguistique de l'énonciation, il est question de voir en somme comment les différentes modalités que nous répertorions dans l'œuvre sus-citée mettent en relief l'implication de Diome à travers une écriture imagée, concrète et souvent familière.

**Mots-clés :** modalité, subjectivité langagière, énonciation, énoncé, discours.

## ABSTRACT

In order to communicate, to influence others, to express subjectivity, a speaker makes use of many processes that show his attitude towards his interlocutor, his utterance and himself. The subject "The study of linguistics modalities in Fatou Diome's "Celles qui attendent" is centered of the issue of modality, a tool that leads to subjectivity. Studies by many Scientifics domains which differ concerning opinions, and sometimes complete themselves. The aim of tis work will be to show this plurality of forms of modalities in "Celles qui attendent" as well as their impact on the aesthetic of Fatou Diome novel. In literary writing points out the cultural context and therefore respond to this mission of woman condition and clandestine emigration, which Senegal community suffer. Considering the theories of the linguistics of enunciation, wish to see how the different modalities that we select in the above novel participate to show the inference of Diome through imaginary, concret and familiar writing.

**Keywords:** modality, linguistic subjectivity, enunciation, utterance, discourse.

## **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

La linguistique de la parole théorisée par Emile Benveniste dans sa référence majeure *Problèmes de linguistique générale* (1966-1974) vise une conception réaliste de la langue. Elle se fixe ainsi pour objectif de cerner le réel du langage et de l'insérer dans l'appareil théorique. Aussi, Benveniste cherche-t-il à exploiter une voie qui permet de définir l'énonciation dans le cadre formel de la réalisation en faisant recours à l'acte et à la situation où cet acte se réalise. Elle est ainsi définie comme la « mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » (1974 :80). Mais, dans une autre conception restreinte approfondie par Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980), l'énonciation est définie comme l'ensemble des traces du sujet parlant dans l'énoncé. Elle est donc liée à l'expression de la subjectivité dont l'activité émerge dans la parole elle-même. De ce fait, « le langage est [...] la possibilité de la subjectivité, du fait qu'il contient toujours les formes linguistiques appropriées à son expression, et le discours provoque l'émergence de la subjectivité, du fait qu'il consiste en instances discrètes » (Benveniste, 1966 :263).

Partant de ce principe, nous nous sommes intéressée à une notion linguistique: la modalité. Elle apparaît comme un terme de logique dont la linguistique fait deux emplois distincts : la première acception repose sur la dichotomie langue / parole de Ferdinand de Saussure. La seconde par contre met l'accent sur les distinctions de la logique classique analysées au préalable par Aristote et qui restent au cœur des problèmes de jugement : lorsqu'un prédicat se trouve affecté d'un élément qui lui est conjoint et qui, sans en modifier le sens, a néanmoins pour effet de faire passer sur lui-même l'assertion principale, on dit que l'énoncé est modalisé<sup>1</sup>. Sur le plan linguistique, la théorie de la modalité part du principe selon lequel tout énoncé est modalisé et les définitions qu'on lui adjoint varient d'un linguiste à un autre. Ainsi, au regard de ces points de vue, parler de la modalité sans précision aucune revient à se perdre dans les dédales d'un labyrinthe d'interprétations liées à la logique et aux différentes acceptions des linguistes qui se sont appesantis sur le sujet.

La modalité est une notion complexe qui est étudiée autant en logique, en sémiotique qu'en linguistique. De la diversité d'approches de la notion découle plusieurs typologies. C'est ce qui nous amène à nous intéresser à cette question. Il s'agit alors de participer à lever l'ambiguïté qui l'entoure. Meunier (1974 :8) précise d'ailleurs que :

---

<sup>1</sup> Cette théorie a été développée par Nicole le Querler dans son article « Les Modalités en français » (2004).

*Parler de modalités, sans plus de précision, c'est s'exposer à de graves malentendus. Le terme est en effet suturé s'interprétations qui ressortissent explicitement ou non, selon les linguistes qui l'utilisent, de la logique, de la sémantique, de la psychologie, de la syntaxe, de la pragmatique ou de la théorie de l'énonciation.*

Dans ce travail de recherche, il sera question d'analyser les différentes formes et valeurs de la modalité dans un roman Ouest africain. Nous nous intéresserons alors à l'étude des modalités langagières dans l'œuvre de Fatou Diome, *Celles qui attendent*. L'on ciblera tout particulièrement les modalités linguistiques. Il s'agira alors de voir comment les modalités participent à l'esthétique du roman en marquant la subjectivité par l'emploi des instances énonciatives et discursives relevant de cette notion.

Afin d'analyser la notion de modalité, nous avons choisi comme corpus *Celles qui attendent* de Fatou Diome (2010) dont l'écriture est consacrée à la lutte contre l'émigration et à la condition féminine engluée dans le traditionalisme. *Celles qui attendent* est donc l'histoire de la souffrance de deux femmes, Arame et Bougna qui décident de pousser leurs fils respectifs Lamine et Issa à entreprendre un voyage clandestin qui les mènera à de meilleurs horizons : l'Europe. Puis suivra « l'interminable attente » des deux femmes mais aussi de leurs brus, mariées en catastrophe car aveuglées par l'illusion de sortir du gouffre de la misère. Et bien même lorsque l'horizon leur accordait le retour de leurs hommes, ceux qui finalement rentraient au pays laissaient en chemin ceux qu'elles espéraient retrouver. C'est alors un roman où se côtoie une écriture moderne et une écriture ancrée dans la culture. Il nous offre ainsi un large champ d'investigation à l'étayage des différentes modalités langagières qui contribuent à interpréter un texte, et par là à dévoiler la subjectivité qui le soutend.

Le problème qui se pose alors est celui de savoir par quels mécanismes linguistiques se traduisent les faits de modalités dans l'écriture romanesque de Fatou Diome ? En quoi les valeurs qu'elles renferment peuvent-elles participer à l'interprétation de l'intrigue que Diome illustre en dévoilant la part de subjectivité qu'il comporte ? Au reste, des questions essentielles s'imposent : comment les modalités linguistiques, à travers leurs différentes manifestations, révèlent-elles les attitudes langagières des personnages mis en scène ? Dans quelles mesures les niveaux de syntagmes ou de propositions trahissent les attitudes des énonciateurs présents dans *Celles qui attendent* ? En quoi les mécanismes textuels des différents discours rapportés rendent-ils compte des différentes valeurs que véhicule F. Diome dans son œuvre ?

Cette problématique appelle une hypothèse ; celle selon laquelle la diversité de modalités qu'on identifie dans *Celles qui attendent* serait le fait des différents niveaux linguistiques (ponctuation, lexique, syntaxe, énoncé...) dont les valeurs auraient une incidence sur l'esthétique du roman. Cette esthétique serait enrichie dans notre corpus par l'écriture singulière de Diome qui se trouve au confluent entre modernité et traditionnel. De cette idée centrale, découle des hypothèses subsidiaires selon lesquelles la pluralité de conceptions qu'on détermine de la modalité et la typologie sommaire qui en découle seraient à même de donner une coloration subjective aux propos de Diome. De plus, la modalité serait une notion qui permettrait de déterminer l'implication de Diome dans *Celles qui attendent*. Cette implication rendrait compte de l'évaluation et de l'appréciation que cette auteure fait des phénomènes sociaux et des valeurs culturelles qu'elle met en évidence dans son œuvre ; et ce, aux moyens des phrases, des syntagmes et des discours rapportés.

Le cadre théorique que l'on adopte pour l'étude de ces modalités est la théorie de l'énonciation qui recherche comment les formes linguistiques se mettent en situation et sont pris en charge par des énonciateurs. Les différentes théories de l'énonciation accordent ainsi de l'importance à la problématique de l'« énonciation » qui constitue l'une des dimensions fondamentales de toute étude de langue au même titre que la syntaxe et le lexique. Il devient alors difficile d'analyser un énoncé de quelque niveau qu'il soit sans tenir compte de l'évènement énonciatif qui le rend possible. Benveniste, parlant de l'appareil formel de l'énonciation s'intéresse au plan sémantique où a lieu la « conversion individuelle de la langue en discours ». L'analyse sémantique qu'il prévaut se veut une étude de sens en contexte. Quatre instances participent à la configuration de la théorie de l'énonciation qu'élabore Emile Benveniste en 1966. Il considère premièrement la subjectivité dans le langage et la définit dans *Problèmes de linguistique générale* comme :

*La capacité du locuteur à se poser comme sujet, constituant en fait une caractéristique intrinsèque et essentielle du langage, arquée sous diverses formes dans toutes les langues : une langue sans expression de la personne ne se conçoit pas. [...] Le langage est marqué si profondément dans l'expression de la subjectivité qu'on se demande si, autrement construit, il pourra fonctionner et s'appeler langage. (1966 :259-260)*

Nous avons en deuxième lieu l'intersubjectivité car toute énonciation est une allocution qui présuppose un allocutaire. Nous retrouvons ensuite la référence. Ainsi, dans l'énonciation « la langue se trouve employée à l'expression d'un certain rapport au monde » (Ibid. :82). Enfin, se retrouve la prédication qui est indispensable pour l'efficacité sémantique

qui exige des interlocuteurs. Dans ce cadre, Benveniste définit deux plans d'énonciation : le discours et l'histoire<sup>2</sup>.

La théorie de l'énonciation que développe Charles Bally dans *Linguistique générale et linguistique française* (1932-1944) repose sur deux aspects : le premier propose la dichotomie entre « dictum » et « modalité » corrélative à l'opération du sujet parlant ; le deuxième distingue la manifestation du sujet parlant dans des catégories grammaticales spécifiques de sa présence implicite dans certains ensembles des parties du discours. Ainsi, son analyse est orientée vers les déictiques et les évaluatifs relatifs à la norme portée par le sujet d'énonciation.

Cette état d'esprit, bien que centré sur l'énonciation totale rejoint la logique de Catherine Kerbrat-Orecchioni qui opte pour l'énonciation restreinte<sup>3</sup>. Son étude développée dans *L'Énonciation : De la subjectivité dans le langage* (1994) est donc centrée sur l'analyse des « subjectivèmes<sup>4</sup> » qui permettent de remarquer, qu'en toute unité lexicale se retrouvent des marques de subjectivité. Dans ce cadre, elle examine les différents procédés qui témoignent d'une certaine attitude du locuteur par rapport aux faits dénotés. Sa problématique de l'énonciation se résume alors à « la recherche des procédés linguistiques (shifters, modalisateurs, termes évaluatifs, etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui (problème de la distance énonciative) » (Ibidem : 36) À travers ces méthodes précédemment énoncées, nous tenterons de montrer que les modalités linguistiques peuvent témoigner de l'appréciation d'un locuteur dans son rapport avec un allocataire et un énoncé.

Enfin, notre cadre théorique s'inscrira aussi dans la logique de l'analyse du discours développée par Dominique Maingueneau. Ce champ d'analyse a pour objet d'étudier toute production verbale et d'analyser tous les énoncés en situation. Il détermine donc, dans l'étude d'une structure transphrastique, l'ensemble des unités discursives relevant de la syntaxe du discours à l'instar des échanges. La conception de Maingueneau concerne « la stratégie de parole d'un locuteur qui oriente le discours de façon à véhiculer à travers lui une certaine identité. » (1991 :5) Grâce à cette méthode, nous essayerons de montrer que les discours des

---

<sup>2</sup> Le discours est un fait qui est présenté comme lié à l'énonciation et l'histoire est un fait qui est présenté sans intervention de l'énonciation.

<sup>3</sup> Cette linguistique de l'énonciation s'intéresse à un des paramètres constitutifs du cadre énonciatif : le locuteur-scripteur.

<sup>4</sup> Comme « subjectivèmes », Kerbrat-Orecchioni distingue entre autres les déictiques, les modalisateurs, les catégories de l'affectif et de l'évaluatif etc.

personnages présents dans le corpus renseignent autant sur leur personnalité que sur celui du narrateur.

Au regard de toutes ces méthodes dont le dénominateur commun est la subjectivité dans le langage, nous procéderons par un « repérage, description et interprétation » méthodique des unités linguistiques comme spécifié par Kerbrat-Orecchioni. Il s'agit de :

*La recherche des procédés linguistiques [...] par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé [...] et se situe par rapport à lui [...]. C'est une tentative de repérage, de description et d'interprétation des unités de quelque nature et de quelque niveau qu'elles soient qui fonctionnent comme indice de l'inscription dans l'énoncé du sujet d'énonciation. (op. cit. 30)*

Aux vues des hypothèses précédemment annoncées, il s'avère logique de proposer un plan de travail à deux parties constituées de cinq chapitres dont deux pour la première partie et trois pour la deuxième.

La première partie sera consacrée aux préalables théoriques qui nous permettront de poser les bases de la notion à étudier ; ceci en détaillant les différentes conceptions de la notion de modalité et présentant la typologie de ceux qui, avant nous, se sont lancés dans cette entreprise.

Le premier chapitre centré sur le parcours épistémologique de la notion de modalité nous donne l'occasion de retracer l'histoire de cette notion depuis les logiciens jusqu'aux linguistes en passant par les travaux d'étude des grammairiens.

Le deuxième chapitre est axé sur le problème de typologie que rencontre la notion. Il s'agit ici de présenter la typologie qui découle des études menées en logique, en grammaire et en linguistique.

La deuxième partie est intitulée « Les structurations discursives de la modalité ». Il y est question de procéder à une identification et une catégorisation des différentes modalités illustrées dans notre corpus *Celles qui attendent* de Fatou Diome. Ce travail permettra de mettre en exergue les différents procédés par lesquels on peut identifier des modalités dans des structures énonciatives. Il sera aussi utile pour démontrer l'importance de ces modalités dans l'expression de la subjectivité de Diome dans son œuvre.

Dans le troisième chapitre qui fait état des modalités d'énonciation, nous proposons une étude des modalités de phrases rattachées aux actes de langage de l'interrogation, de l'assertion et de l'injonction et à la structure exclamative.

Le quatrième chapitre est axé sur les modalités d'énoncé dont l'analyse mettra en évidence l'apport subjectif de la quantification, de l'appellatif et des catégories linguistiques du verbe, de l'adjectif, de l'adverbe et du substantif dans un énoncé.

Les propos rapportés, quant à eux, constituent le dernier chapitre de notre mémoire. Ils trouvent leur importance dans les rapports entre locuteur et interlocuteur, locuteur et narrateur. Ces différents rapports sont matérialisés dans notre corpus par les discours rapportés, qui mettent en exergue autant l'affect des personnages que celui du narrateur qui les met en action. Ils traduisent aussi l'identité culturelle que Diome peint dans son récit.

**PREMIÈRE PARTIE  
PRÉALABLES THÉORIQUES**

Comme toute notion linguistique, la modalité est perçue différemment selon les auteurs qui cherchent à la définir et à lui assigner une classification. De cette multitude de conceptions nait le débat sur l'intérêt de la modalité dans la langue. Se pose alors la question de cerner et de présenter les différentes approches définitionnelles et classificatoires de la notion de modalité et leur fonctionnement dans *Celles qui attendent* de Diome. A cet effet, nous proposerons au premier chapitre diverses conceptions de la modalité du point de vue de la logique, de la linguistique et de la grammaire. Au deuxième chapitre, nous présenterons une critériologie usuelle qui permet d'organiser les différents procédés linguistiques, qui participent de la modalité dans l'œuvre de Diome. En cela, nous prendrons pour base les différentes acceptions étudiées au chapitre précédent, afin de faire part des formes modales que peuvent prendre des énoncés dans des contextes variés.

# CHAPITRE 1 : LES MODALITÉS DANS LA LANGUE FRANÇAISE

L'une des causes de la complexité de la modalité repose sur la difficulté à statuer sur les principes qui aident à sa définition. Ainsi, la notion de modalité sera abordée différemment selon que l'on passe de la logique à la linguistique, et même entre les linguistes eux-mêmes. De ce fait, cette notion se situe entre les études faites par les logiciens et celles des linguistes. De plus, cette complexité est aussi due au flou sémantique qui entoure la notion. En effet, la modalisation est, de l'avis de bien de linguistes (Arrivé, Gadet et Galmiche (1986-389), « le processus par lequel le sujet de l'énonciation manifeste son attitude à l'égard de son énoncé ». Elle est alors centrée sur la relation du sujet parlant avec son énoncé quand la modalité embrasse un plus large champ d'action. C'est dans le but de rendre compte des différentes acceptions de la notion de modalité, et leur fonctionnement dans l'œuvre de Diome que nous proposons de revisiter les points de vue de quelques logiciens, linguistes et grammairiens à ce sujet.

## 1.1. Les logiciens

Les logiciens sont à la base de cette notion de modalité et propose un fondement sur lequel se situe toute travail de recherche dans le domaine. Ainsi, il s'agit pour ceux-ci de formaliser des éléments modaux c'est-à-dire de spécifier des qualités du vrai. C'est cette base qu'ont établie les logiciens classiques et qu'ont développée les logiciens modernes.

Remontant aux origines de la modalité, les logiciens classiques avec en tête de file Aristote, ont une conception traditionnelle de ce qu'ils ont appelé « la logique modale ». Cette logique considère qu'on ne peut parler de modalité qu'en distinguant les énoncés modaux des énoncés non modaux. Les énoncés non modaux sont ceux qui sont liés à l'assertion simple. Les énoncés modaux, par contre, sont d'une part apodictiques c'est-à-dire « qui renforcent l'assertion simple en l'affectant de la nécessité, affirmative ou négative », et d'autre part problématiques c'est-à-dire « qui l'affaiblissent en présentant l'attribution comme simplement possible ou contingente »<sup>5</sup>. Cette théorie, née d'Aristote, est une théorie restreinte au carré logique comportant les modalités dont les valeurs expriment le nécessaire, le possible,

---

<sup>5</sup> Terminologie des commentateurs de Aristote, Kneale (1962), Blanche (1970) cités par Nicole le Querler, *Les modalités en français*, tome 82, fasc. 3, 2004.

l'impossible et le contingent. Ces logiciens disent alors de la modalité qu'elle est toute modification de sens d'une proposition par des expressions permettant d'asserter cette proposition comme nécessaire, possible, impossible ou contingente. Cette définition sera contestée par les logiciens modernes qui trouvent en la logique d'Aristote beaucoup d'ambiguïté. Ces derniers se proposent alors de développer la modalité en définissant l'implication des termes modaux.

Frege, Russell et leurs successeurs limitent le domaine de la logique. Le renouveau de la logique modale au XXe siècle vient de l'application de l'étude des notions de nécessité et de possibilité à des méthodes axiomatiques de la nouvelle logique. Les logiciens modernes considèrent ainsi comme modalité, toute modification quelconque du sens d'une proposition, soit par adjonction d'adverbes, soit par subordination de cette proposition à certains verbes ou formes verbales. Aussi, ajoutent-ils aux modalités précédemment énoncés par Aristote les modalités épistémiques du domaine de la croyance ; les modalités temporelles du domaine de la vérité ; les modalités axiologiques du domaine de l'évaluation du sujet parlant ; les modalités bouliques relevant de l'ordre et les modalités érotétiques qui renvoient à l'interrogation énonciative. Partant sur cette base, les linguistes ont abordé eux aussi la modalité mais en incluant à leurs études d'autres fonctionnalités de la langue.

## **1.2. Les linguistes**

La linguistique s'intéresse au problème de la modalité à deux niveaux. Elle analyse d'abord le concept de modalité de manière générale en cherchant à préciser ce que le terme recouvre. Elle étudie en outre les phénomènes et marqueurs de modalisation dans les différents langages particuliers. C'est le premier niveau d'analyse que nous envisageons de développer dans ce paragraphe. Il s'agit alors de présenter les principales conceptions linguistiques de la notion de modalité ainsi que, si possible, les outils linguistiques qui contribuent à concevoir des typologies.

Charles Bally a eu le mérite de définir l'angle sous lequel la modalité peut être envisagée. Ainsi, pour lui, tout énoncé combine la représentation d'un procès nommé dictum avec une modalité affectant ce dictum en rapport avec l'intervention du sujet parlant : le modus. La modalité se définit alors comme une attitude réactive du sujet parlant vis-à-vis d'un contenu. Considérant ainsi la modalité comme « l'âme de la phrase », Bally affirme : « De même que la pensée, elle est constituée essentiellement par l'opération active du sujet parlant. On ne peut donc pas attribuer la valeur de phrase à une énonciation tant qu'on y a pas

découvert l'expression quelle qu'elle soit de la modalité ». (1965 :35) Modus et dictum apparaissent alors comme deux notions nécessaires à la réalisation d'un énoncé. La conception de Bally considérée comme large ne propose pas de typologie à la modalité.

On distingue alors les deux notions qu'il définit dans les exemples suivants :

(1) « Sûr d'être dans son droit, Wagane avait laissé ses enfants à la charge des autres, comme on exige le remboursement d'une dette. » (L27 :55)

(2) « Il paraît que le fils d'Arame arrive aujourd'hui, dit l'une des femmes » (L26 :291)

Dans les exemples énoncés ci-dessus, s'identifie des modalités renvoyant à la certitude et à l'incertitude. Dans le premier énoncé, le dictum, c'est-à-dire ce qui est dit, est représenté par l'énoncé « Wagane avait laissé ses enfants à la charge des autres » quand le modus « sûr d'être dans son droit » vient préciser la manière de le dire, la certitude qui accompagne ces propos. Dans le deuxième énoncé, on observe le même phénomène. Le dictum est l'énoncé principal « le fils d'Arame arrive aujourd'hui » et le modus ayant une valeur d'incertitude est « il paraît que... »

Antoine Culioli s'attèle, dans son ouvrage *Pour une linguistique de l'énonciation* (1990), à montrer que le concept de modalité est réductible à quatre principaux types. Les modalités de type 1 qui correspondent aux modalités de phrases mais qui exclut la modalité exclamative. Les modalités de type 2 qui ont une valeur épistémique relevant du domaine du certain, probable, possible, nécessaire etc. Pour Douay, c'est une modalité qui « établit une relation entre l'énonciateur et le contenu propositionnel de son énoncé » (2003 :2) Les modalités de type 3 qui renvoient aux modalités affectives ou appréciatives à travers lesquelles, le locuteur apporte un jugement qualitatif à l'égard de son discours. Les modalités de type 4 relatives à la modalité intersubjective à travers laquelle l'énonciateur essaie d'exercer une influence sur autrui. Cette modalité trouve sa principale illustration dans la valeur dite déontique des auxiliaires modaux. Nous avons comme exemples à la conception de Culioli :

(3) « Non mais, tu as entendu toutes les horreurs qu'il est capable de débiter ? » (L5 : 128)

(4) « Dans une telle configuration mentale, Abdou, le boutiquier se trouvait au confluent des désirs, dans le rôle de celui qui doit sans cesse céder pour ne pas se mettre tout le monde à dos » (L30 :161-162)

Le premier énoncé appartient à la modalité de type 1 définie par Culioli et correspond à une phrase interrogative identifiable grâce à la typographie particulière : le point

d'interrogation. Cette interrogation à portée totale engage la volonté du locuteur de prendre son interlocuteur comme témoin de l'action menée. Le deuxième énoncé renvoie aux modalités de type 4 donc au déontique dont la valeur d'ordre est représentée par l'auxiliaire modale « doit » que précise la locution « sans cesse »

Toutefois, la présentation que fait Culioli est assez hétéroclite car elle distingue certaines modalités ayant pourtant les mêmes valeurs à l'instar des types 1 et 4. Ces deux modalités posent le locuteur comme une entité qui envisage d'influencer l'opinion de l'interlocuteur. Cette approche purement énonciative est celle qu'adopte Le Querler dans ses travaux.

L'étude linguistique des modalités qu'entreprend Nicole le Querler contribue à isoler les marqueurs de modalité. Cette étude vise encore à analyser les domaines de recouvrement entre telle ou telle modalité ou tel indice modal et tel indice temporel ou aspectuel. Nicole le Querler dans son article « Les Modalités en français » (2004) prend alors en compte la définition de la modalité selon laquelle elle est « l'expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu prépositionnel de son énoncé ». De ce fait, le classement qu'elle en fait peut s'organiser autour du sujet énonciateur en trois grands domaines : les modalités subjectives subdivisées en modalités appréciatives et modalités épistémiques. Elles expriment le rapport que le sujet énonciateur entretient avec le contenu prépositionnel. Les modalités intersubjectives qui marquent la volonté, le désir, l'exigence du locuteur à l'égard d'un autre à propos du contenu prépositionnel de son énoncé. Les modalités implicatives qui marquent l'implication au sens large entre deux éléments de l'énoncé, ou entre la réalité objective et le contenu prépositionnel. Cela se justifie dans ces occurrences :

(5) « On ne prêtait pas seulement par générosité, mais pour avoir soi-même la garantie de pouvoir compter soi-même à son tour sur celui à qui on rendait service, si d'aventure la situation évoluait **défavorablement**. » (L22 :161)

(6) « Lamine n'irait pas si loin sans la prévenir, **peut-être** était-il seulement parti se réfugier chez un copain du village, le temps de digérer son traumatisme. » (L9 :139)

L'énoncé (5) de par son adverbe de jugement « défavorablement » appartient à la modalité appréciative sous catégories des modalités subjectives. Ces modalités permettent d'émettre un jugement de valeur du contenu prépositionnel de son énoncé. De la même catégorie de modalités subjectives, l'énoncé suivant que modalise l'adverbe modale « peut-être » est affecté aux modalités épistémiques du fait qu'il exprime la probabilité, le doute de l'auteur à propos de ce dont il parle.

La typologie de modalités que nous propose Nicole le Querler restreint considérablement le champ d'application de la modalité car, elle n'admet que les catégories linguistiques qui témoignent de la logique. De plus, les modalités intersubjectives dont il est question ne prennent pas en charge l'exclamation, l'interrogation et l'assertion. On distingue tout compte fait une cohésion entre ces différentes approches énonciatives et la conception fonctionnaliste qu'adopte Alice Vittrant.

Axant ses recherches sur la base des travaux de Robert Vion, la conception de la modalité d'Alice Vittrant repose sur « l'étude morphosyntaxique et sémantique des formes modales » (2003 :220). De ce fait, son étude prend en compte le domaine énonciatif qui vise une analyse des relations entre contenu, locuteur et énonciateur d'un discours. Aussi, trouve-t-elle que : « mon étude sur le birman a montré que les expressions modales opéraient à différents niveaux de l'énoncé et que l'expression de la modalité pouvaient aussi concerner le niveau de l'énonciation » (2009). Vittrant insiste sur l'étude des modalités qui affectent le « dictum ». C'est donc en se laissant guider par l'expérience étendue à des langues aussi diverses que possible que Vittrant proposera une classification à différents niveaux.

Le niveau A qui correspond à la potentialité inhérente du domaine de la capacité et du désir. Le niveau B renvoyant au déontique. Le niveau C qui est du domaine des modalités épistémico-factuelles dont découlent les degrés de probabilité, le domaine du réel, de l'irréel et de la polarité. Le niveau D correspond aux modalités subjectives relevant des modalités évaluatives à valeur de vérité et d'appréciation et des modalités évidentielles à valeur testimoniale et de quotative indirecte ou discours rapporté. Enfin, le niveau E : les modalités énonciatives du domaine des valeurs illocutoires impérative, interrogative, exclamative, assertive et de l'interaction entre locuteur/interlocuteur relevant de la politesse et de la déférence. Ces modalités se justifient grâce à ces énoncés :

(7) « Là, ma chère, je **crois** que tu te trompes. » (L9 :180)

(8) « Lamine ! Dieu m'empêche de savoir où tu as passé la nuit ! Lamine, je **sais** que tu es en âge de vouloir certaines choses mais veille à ce que tout se passe correctement » (L10 :111)

L'énoncé (7) rend compte des modalités épistémico-factuelles dont la valeur de probabilité est exprimée par l'auxiliaire modal « crois ». L'exclamation et l'assertion qu'on trouve dans l'énoncé suivant sont des types de phrases que Vittrant attribue aux modalités énonciatives. Si la première exprime un sentiment spontané : la surprise, la deuxième se veut une information donnée avec certitude et dans ce cas considérée comme vrai de fait.

Outre le fait que cette approche exclut le modus indispensable à la conception d'un énoncé, la typologie qu'elle adopte n'observe pas de critères précis d'organisation quand on sait par exemple que les modalités de niveau A, B et C peuvent être regroupées dans la seule catégorie des modalités logiques. En plus de les linguistes, les grammairiens se sont eux aussi appesantis sur la notion de modalité dans l'optique de poser les jalons d'une notion qui respecterait les normes grammaticales.

### 1.3. Les grammairiens

En tête de file de ces grammairiens, se situe Ferdinand Brunot qui propose des éléments indispensables à la conception de la modalité. Ainsi la définit-il ainsi que suit :

*Une action énoncée, renfermée, soit dans une question, soit dans une énonciation positive ou négative, se présente à notre jugement, à notre sentiment, à notre volonté, avec des caractères extrêmement divers. Elle est considérée comme certaine ou comme possible, on la désire ou on la redoute, on l'ordonne ou on la déconseille, etc. Ce sont là les modalités de l'idée. (1953 :507)*

Brunot propose une orientation de la modalité peu claire car elle n'en circonscrit pas les bases notionnelles. A la suite de ces travaux, différentes grammaires ont participé eux aussi à la vulgarisation de la notion.

*La Grammaire d'aujourd'hui* admet une conception très large de la modalité. En effet, Arrivé, Gadet et Galmiche (1986) distinguent les modalités logiques qui ont valeur de possibilité, nécessité, vérité etc. des modalités qui définissent le statut de la phrase. Aussi, pensent-ils que la modalité assertive est celle-là qui se subdivise en affirmation et négation, interrogation, exclamation et ordre. De même, *La grammaire méthodique du français* admet que les modalités sont « dans l'étude de la langue, [...] considérées comme des éléments qui expriment un certain type d'attitude du locuteur par rapport à son énoncé. » (1996 :579) En cela, elle met en exergue deux types de relations marquées par les modalités suivantes : les modalités d'énonciation qui mettent en relief la relation du sujet de l'énonciation à son allocutaire et les modalités d'énoncé qui par contre dénotent de la relation du sujet à son énoncé. Dans la mesure où Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul considèrent le rapport de la modalité à la subjectivité, ils empruntent de ce fait à Kerbrat-Orecchioni (1980) les deux aspects de cette subjectivité : l'affectif et l'évaluatif. L'affectif qui concerne toute expression d'un sentiment du locuteur et l'évaluatif qui correspond à tout jugement ou évaluation du locuteur. Ces modalités se justifient au travers de ces extraits :

(7) « **certes**, influencée par Bougna Arame avait fini par envisager **positivement** ce voyage, censé améliorer l'avenir de Lamine et le sien » (L4 :106)

(8) « **Détrompe-toi**, le fardeau, c'est pour nous ! » lui asséna Arame, avant de souffler pour éteindre la lampe tempête » (L24 :97)

L'extrait (7) correspond à une modalité d'énoncé modalisée par l'adverbe modalisateur « certes » et l'adverbe appréciatif « positivement ». On identifie dans l'énoncé suivant, deux modalités d'énonciation employées concomitamment. Il s'agit de la phrase exclamative identifiée par le point d'exclamation et de la phrase injonctive représentée par le verbe à l'impératif « détrompe- toi ». A cette idée de la modalité, nous pouvons adjoindre des conceptions qui assimilent la modalité à la modalisation.

Gardes-Tamine et Pelliza (1998) estiment que la modalisation peut être exprimée à travers trois types d'appréciation. Les premières confèrent au contenu du dictum un certain degré de réalité et consistance : ce sont les modalités logiques ou modalités d'énoncé subdivisées en trois catégories. Les modalités aléthiques, qui, d'après ces auteurs, « concernent la valeur de réalité de la proposition (nécessaire, impossible, possible, contingent » (1998 :93). Elles évaluent les chances de réalisation du contenu de l'énoncé. Les modalités épistémiques qui marquent le savoir de l'énonciateur (certain, plausible, douteux, contestable) et les modalités déontiques qui expriment le devoir ou le droit (permis, obligatoire). Les deuxièmes dénotent un engagement psychologique. Ce sont des modalités affectives qui renvoient au domaine de l'axiologie. Ces deux grammairiens estiment qu' « elles n'affectent pas le contenu de la proposition, mais indiquent simplement la façon dont le locuteur le considère comme souhaitable, regrettable, redoutable... » (Ibidem). Les modalités métalinguistiques, qui constituent la dernière appréciation, désignent les commentaires du locuteur sur son énoncé et concernent l'adéquation du dictum aux intentions du locuteur. Illustrons ces modalités par les exemples suivants :

(9) « J'**ai** toujours **su** que la gloire ne me viendrait pas de lui. Dire que je **dois** vous supporter jusqu'à mon dernier souffle » (L21 :97)

(10) « Quadragénaire, polygame, marié à deux épouses et pères d'une dizaine d'enfants, il **désirait** simplement assurer le pain des siens ». (L19 :26)

Gardes-Tamine et Pelliza considèrent que les modalités épistémiques ont une valeur de vérité. Ainsi dans l'extrait (9), cette valeur du certain est représenté par l'auxiliaire modal au passé composé « ai su ». On y identifie aussi une modalité déontique exprimant le devoir que détermine l'auxiliaire « dois ». Ces deux modalités relèvent de ce que les grammairiens estiment être des modalités logiques ou d'énoncé. Le verbe à l'imparfait « désirait »

exprimant le souhait dans l'énoncé (10) donnerai à penser que celui-ci appartient aux modalités affectives qui induisent la façon dont le locuteur espère voir se réaliser le contenu prépositionnel de son énoncé.

Les modalités proposées par Gardes-Tamine et Pelliza se résument à la seule évaluation de l'énoncé, évaluation qui se fait par l'usage des unités lexicales. Toutefois, il n'est pas indiqué d'envisager les modalités langagières en excluant les indices explicites de la communication intersubjective, qui constitue un des piliers de la structure énonciative.

Patrick Charaudeau (1992) propose une approche énonciative à la modalité. Ainsi, dans sa *Grammaire du sens et de l'expression*, il s'attarde sur le concept de modalisation. Pour lui, la modalisation constitue le pivot du phénomène d'énonciation « dans la mesure où c'est elle qui permet d'explicitier ce que sont les positions du sujet parlant par rapport à son interlocuteur /.../, à lui-même /.../ et à son propos /.../ » (1992 :572). Cela suppose que le sujet parlant laisse dans ses énoncés des traces de sa subjectivité. De l'étude de la modalisation, Charaudeau privilégie l'étude des modalités énonciatives structurées par les différents types de phrases : l'assertion, l'interrogation, l'injonction et l'exclamation. Illustrons-les par ces exemples :

(11) « Du reste, tu as sûrement raison de ne pas t'agiter, ma chère Arame. Cette chose là c'est comme la bosse du zèbre, on ne la dissimule pas sans un pelage lisse. Ouvrons les yeux, on verra bien » (L5 :249)

(12) « Mais enfin Bougna ! Intervint Arame, qui venait avec une tasse fumante. C'est quand même un jour de fête, nous avons tout le temps pour reparler de tout ça » (L3 :90)

Les modalités d'énonciation, pour Charaudeau, dénote des rapports du locuteur avec son énoncé, son interlocuteur et sa propre personne. Alors dans une relation intersubjective avec ces trois instances, nous considérons cet énoncé comme une assertion qui accorde à l'interlocuteur le bien-fondé de son action doublée d'une injonction « ouvrons les yeux ». Cette injonction matérialise le doute du locuteur quant à l'action précédemment soutenue. De même, l'exclamation identifiée dans le second énoncé « mais enfin Bougna ! » vise à exprimer l'agacement du locuteur qui se conforte dans sa position dans l'assertion qu'elle énonce juste après. Il est toutefois déplorable que Charaudeau restreigne l'étude des modalités aux seules modalités d'énonciation car, celles-ci ne rendent pas totalement compte du rapport du sujet parlant avec son énoncé.

Aux vues de ces différentes acceptions de la modalité, nous pouvons conclure que celle-ci est perçue prioritairement du point de vue de la relation prédicative qu'un sujet parlant aurait à l'encontre de son énoncé. Logiciens, linguistes et grammairiens se sont alors

attelés à présenter les différentes visions qu'ils ont de cette notion. Cette multiplicité de définitions nous amène à nous interroger sur la typologie qui peut résulter de la modalité. Bien que diverses, ces approches définitionnelles ont permis de concevoir une typologie de la modalité issue des études de la linguistique et de la grammaire.

## CHAPITRE 2 : LES PRINCIPALES CONSTRUCTIONS DE LA MODALITÉ

De la multitude de conceptions de la modalité se pose un problème de classification. Plusieurs chercheurs, linguistes comme logiciens, se sont penchés sur le problème que pose la modalité et ont tenté, chacun à son tour, d'en proposer une typologie. De cette étude se dégage une classification de la modalité que nous allons analyser dans ce chapitre. Il est ainsi question d'illustrer les principales constructions de la modalité dont peut se servir un locuteur pour évaluer et apprécier son énoncé, son rapport avec autrui et avec le monde. Toutefois, ce travail, bien que purement théorique, s'appuie sur un corpus afin d'explorer de manière succincte les valeurs qui peuvent être assignées à ces différentes modalités. L'étude des constructions de la modalité reposera de ce fait sur les modalités logiques, les modalités grammaticales et les formes de modalisation que nous pouvons répertorier dans *Celles qui attendent* de Fatou Diome.

### 2.1. Les modalités logiques

Selon l'acception d'Aristote, la modalité est une catégorie logico-sémantique qui représente une manière d'envisager le prédicat de la phrase comme vrai, nécessaire ou contingent, probable ou possible. C'est à partir du carré logique d'Aristote que se sont développées les modalités logiques. Celles-ci sont relatives aux unités lexicales qui traduisent les chances de réalisation et l'évaluation d'un énoncé par un sujet parlant. Quels éléments linguistiques peut-on alors considérer comme traduisant les modalités logiques ? Afin de répondre à cette question, nous proposons d'identifier et de définir les différentes formes de modalités logiques et de répertorier ensuite quelques occurrences qui les illustrent le mieux dans notre corpus.

#### 2.1.1. Les modalités aléthiques

De par son étymologie, on entend par aléthique une modalité qui porte sur la valeur de vérité d'un énoncé et qui permet donc d'évaluer les chances de réalisation de cet énoncé. Du point de vue de Safinaz Büyükgüzel (2011 :137), la modalité aléthique « correspond aussi à l'expression de la capacité intellectuelle du locuteur et de l'éventualité des événements. » La modalité aléthique est, de ce fait, une modalité qui désigne toutes les modifications du sens

d'une proposition permettant d'asserter cette proposition comme nécessaire, possible, impossible et contingent.

(1) « Certes, la diplomatie a besoin de conciliabules mais parfois on **peut** signer la paix de manière unilatérale. » (L.6 :112)

(2) « Sans papiers, vous n'aurez pas d'emploi déclaré et sans emploi déclaré, vous **ne pourrez jamais** prendre un logement dans ce pays. »(L 10 : 234)

La probabilité est identifiée dans l'énoncé par l'emploi de l'auxiliaire modal « peut » qui dénote une hypothèse que pose le locuteur en vue de la résolution d'un conflit. Aussi, cette probabilité se trouve négativisée relativement au carré logique d'Aristote par la locution négative « ne...jamais » qui traduit le fait que le procès défini dans l'énoncé n'a pas de chance de se réaliser.

### 2.1.2. Les modalités épistémiques

Se greffant aux valeurs du « croire » et du « savoir », la modalité épistémique relève du domaine de la connaissance des faits et des choses, de la certitude que ce que l'on avance est certain ou incertain. Pour Nicole le Querler (2004 :647), elle « marque le degré de certitude du locuteur sur le contenu prépositionnel de son énoncé ». Elle renvoie ainsi à la perception du monde du locuteur qui se manifeste à travers les éléments linguistiques : il est certain, sans aucun doute, il est inévitable que, indéniablement etc. Expliquons-les au travers de ces exemples :

(3) « Je **suis sûre** qu'elle m'imagine en servante aplatie devant elle. »(L 10 : 65)

(4) « Ses deux ex-belles-filles n'avaient même pas daigné prendre leurs enfants pour les fêtes, mais Arame **se doutait** bien qu'elles auraient été les premières à lui reprocher d'avoir mis les pauvres orphelins au labeur. »(L16 : 87)

L'énoncé (3) engage la connaissance du locuteur par rapport à ce qu'il dit. En cela, le verbe de certitude « suis sûre » donne à l'interlocuteur de croire sans condition à ce que dit l'autre. Le (4) pour sa part reflète le doute qui soutend les propos du locuteur Arame explicité par le verbe « se doutait ».

### 2.1.3. Les modalités déontiques

La modalité déontique fait appel essentiellement à la notion d'obligation mais elle implique aussi des valeurs comme l'interdiction, la permission, le facultatif. Pour Larandeu (2004 :5), « le déontique correspond à ce que je crois être nécessaire en sachant que ce n'est

pas, et que ce n'est même peut-être pas désirable. » Ainsi, en fonction du contexte, l'énonciateur présente l'action comme obligatoire ou permise en se servant des outils linguistiques comme devoir, il faut que, obligatoirement, forcément, interdit, permis etc.

(5) «On priait, on espérait, il **fallait** se convaincre que demain serait meilleur afin de ne pas se laisser mourir. »(L9 : 53)

(6) « Ils **doivent** l'aimer, comme une mère nourricière ; la séduire et la dompter comme une épouse. »(L 12 : 196)

L'obligation qui découle de la modalité déontique peut être le fait de l'ascendance d'un locuteur sur un autre ou alors l'engagement moral du locuteur. Ainsi distingue-t-on dans l'énoncé (5) une obligation morale à travers le verbe « fallait » qui amène le locuteur à se cacher de la réalité. Dans le (6) par contre, il s'agit d'inciter les interlocuteurs, par le verbe « doivent », à agir selon la volonté du locuteur.

Outre les modalités logiques, nous retrouvons celles qu'envisagent les différentes grammaires comme source de subjectivité.

## 2.2. Les modalités grammaticales

Le type de phrase le plus usité selon la linguistique structurale est la phrase déclarative. Elle est considérée comme une forme canonique même s'il existe des phrases qui se plient difficilement à sa structure. Ainsi existe-t-il des phrases qui peuvent être modélisées pour obtenir d'autres formes ; ce qui rend compte du dynamisme de la langue. L'approche syntaxique développée par la grammaire générative et transformationnelle de Chomsky répartie les types de phrases en deux niveaux hiérarchisés :

*Les types obligatoires sont des types fondamentaux, associés par convention à un acte de langage déterminé et caractérisés par une structure syntaxique, une morphologie et une intonation spécifiques [...]. Les types facultatifs [...] sont définis comme des réaménagements particuliers de types obligatoires possédant une structure syntaxique et une morphologie spécifiques mais sans intonation particulière. (Chomsky cité par Reigel et. al. 1994 :386).*

A cet effet, cette distinction entre les différentes formes grammaticales nous permet alors de présenter les constructions phrastiques de la grammaire qui se veulent tourner vers une logique de la modalité.

### 2.2.1. Les modalités obligatoires

On entend par types obligatoires, des phrases qui ont la particularité de ne pas se combiner entre elles et dont devrait immanquablement se servir un sujet parlant dans le cas d'une communication verbale. Bien des grammaires à l'instar de la grammaire méthodique du français (1996) n'en distingue que trois types à savoir l'assertif, l'interrogatif et l'impératif. Ainsi, pour elle, l'exclamation est un type de phrase facultatif qui « vient plutôt se rajouter à l'un des types obligatoires auquel elle apporte une coloration subjective » (Ibidem :387) Toutefois, s'en tenant à la définition que donne Chomsky des types obligatoires, autant la déclaration, l'interrogation, l'injonction et l'exclamation sont considérés comme tels.

#### 2.2.1.1. La déclaration

Le langage peut être utilisé pour affirmer quelque chose ; c'est sa définition la plus simple. La phrase déclarative serait alors un type de phrase qui sert à attester un fait, à exprimer une idée, un jugement et à le faire admettre comme vrai de fait. Elle est caractérisée par une intonation montante puis descendante et admet une structure de phrase canonique même si cette structure n'est pas toujours respectée. On peut ainsi distinguer dans ce type : la phrase simple, la phrase complexe et la phrase composée.

(7) « Le sommeil ne fut pas immédiatement au rendez-vous. »(L15 : 92)

(8) « *Opportuniste, raccordant son wagon au train de son époque, il n'exorcisait plus, ne soignait plus les envoûtés, n'allait plus au bois sacré pour interroger les ancêtres sur les récoltes à venir mais pour causer émigration aux esprits, accrochés à leur téléphone portable, qui lui indiquait le jour où les pirogues devaient larguer les amarres.* »(L10 : 154).

Quand on affirme quelque chose, c'est dans l'optique de montrer que ce que l'on dit est un fait vérifié et attesté. Ainsi les faits attestés dans ces énoncés sont exprimés au moyen de la phrase simple (7) et de la phrase complexe (8). De l'affirmation qui dénote de la connaissance que l'on a du monde, attardons-nous sur l'interrogation qui relèverait plutôt du doute.

#### 2.2.1.2. L'interrogation

La phrase interrogative donne au sujet parlant le moyen de se renseigner sur un fait, d'ôter le doute que lui inspire une idée. Selon le niveau de langue utilisé, elle peut être employée avec une structure canonique, avec inversion du sujet ou encore grâce aux morphèmes interrogatifs. Sa marque typographique est le point d'interrogation. A sa forme

totale, on peut y répondre par « oui » ou « non » ; lorsqu'elle est partielle, elle porte sur un des constituants de la phrase.

(9) « Même les oiseaux protègent leurs petits. Pourquoi pas moi ? Chuchota-t-elle. Mais ai-je les moyens de garder mon petit dans son nid ? » (L 9 : 119).

(10) « Et finalement, qu'est-ce que tu comptes nous mitonner ? » (L9 : 294)

La typographie relative à l'identification de l'interrogation : le point d'interrogation « ? » est respectée dans ces énoncés. Si le (9) dénote effectivement du doute relatif à l'épanouissement du « petit », le (10) renvoie à l'ignorance du locuteur qui cherche alors à s'informer. Des différentes relations qui existent entre des interlocuteurs s'identifie la relation de dépendance qui place un locuteur sous les ordres d'un autre.

### 2.2.1.3- L'injonction

L'injonctif ou impératif consiste à donner un ordre, une requête, un conseil etc. Même si sa particularité première est d'admettre un verbe à l'impératif c'est-à-dire sans sujet actif, il n'en demeure pas moins que la phrase injonctive peut être exprimée par le subjonctif, l'infinitif ou la phrase nominale.

(11) « Oui, oui, je sais. **Pardonne-moi**, ma chère Arame mais je dois te parler de quelque chose de très important, j'ai voulu que nous soyons en avance et loin des oreilles indiscretes. » (L9 : 63)

(12) « S'il te plaît, la prochaine fois, **appelle-nous** à des jours différents, ta mère et moi, ce sera mieux ; j'aimerais pouvoir te parler comme si nous étions dans notre chambre. » (L3 : 192)

L'impératif est plus couramment utilisé dans l'injonction car il est à même de rendre compte le plus fidèlement possible de l'acte de langage qui en découle. De ce fait, il est identifié dans le (11) dans le verbe « pardonne » dont l'ordre suggéré est précisé par l'auxiliaire modal « dois » engageant l'obligation de l'interlocuteur de se plier aux exigences de son vis-à-vis. Le (12) voit l'ordre qu'il exprime atténué par la locution « s'il te plaît » qui témoigne du caractère poli du locuteur. Cette atténuation de l'ordre confère à l'énoncé une valeur de prière, de supplication. Les différents caractères pouvant modaliser l'ordre exprimé par un énoncé injonctif peut aussi traduire la spontanéité dans les sentiments qu'un locuteur dévoile dans ses propos.

#### 2.2.1.4. L'exclamation

La phrase exclamative est ce type de phrase qui réalise la fonction expressive du langage en cela qu'elle manifeste le sentiment du locuteur à l'égard de ce qu'il dit. Selon la *Grammaire méthodique du français* (op. cit. 387), elle possède une « intonation particulière dont la courbe mélodique varie selon la nuance affective exprimée et qui correspond au point d'exclamation à l'écrit ». Comme la phrase interrogative, elle peut aussi être introduite par des morphèmes, avoir une forme canonique ou être une phrase nominale.

(13) « Si ! Et je vais même te dire plus que ça : il vous a toujours détestés parce qu'il n'est pas votre père et ça, il ne l'a jamais digéré. Quand je pense que je lui ai évité d'être la risée du village ! Pffff ! » (L24 :128)

(14) « Madame se disait tolérante ! La pauvre chèvre sautillait hardiment sur un champ de mines qu'elle prenait pour des patates douces ! » (L15 : 270).

L'exclamation est représentée dans les énoncés ci-dessus par l'interjection « si ! », l'onomatopée « pffff ! » et les phrases exclamatives qu'illustre le point d'exclamation. Si dans le (13), ces exclamations traduisent la colère, l'indignation du locuteur, dans le (14), elle se mettrait au service de l'ironie qui exprime la dérision du locuteur face à la situation à laquelle il se trouve confronté. Aux côtés des modalités obligatoires de la grammaire se trouvent les modalités facultatives qui peuvent être associées aux premières en vue d'en modifier le sens.

#### 2.2.2. Les modalités facultatives

Encore appelées formes de phrases ou « types de réarrangement communicatif », les types facultatifs permettent de donner une valeur sémantique supplémentaire aux types de phrases obligatoires. Ainsi en fonction du message que l'on veut communiquer et de l'influence qu'on veut avoir sur le destinataire dudit message, on peut associer au type obligatoire choisi un ou plusieurs types facultatifs combinables entre eux<sup>6</sup>. Ils se caractérisent essentiellement par une réorganisation de la phrase à l'aide d'un matériau morphologique propre. On ne leur connaît pas d'intonation spécifique mais ils ont la faculté de modifier la courbe intonative du type obligatoire qui la fonde. Au nombre des types facultatifs, on distingue l'emphase, la négation et le passif.

---

<sup>6</sup> Cette idée relative aux types facultatifs a été développée par Alain Berrendonner dans *Histoire d'une transposition didactique : les types de phrases* (1999).

### 2.2.2.1. L'emphase

La forme emphatique est une forme de mise en relief en cela que par son emploi, on insiste sur un élément du message. Cette mise en relief se fait par des procédés divers à l'instar de « voici, voilà, c'est...qui, c'est...quoi etc. » *La Grammaire méthodique du français* (1994) trouve deux structures caractéristiques de l'emphase : l'extraction d'un constituant de la phrase encadré par un présentatif (c'est) et un pronom relatif (qui ou que) ; et le détachement d'un constituant (le sujet) repris par un pronom (il). Identifions-les dans les extraits ci-après :

(15) « **Ce grand-père-là**, ils le subissaient plus qu'ils ne l'aimaient, le redoutaient plus qu'ils ne le respectaient et se soumettaient à lui plus qu'ils ne lui obéissaient. » (L7 : 40)

(16) « C'était **sa bande d'amis**, avec lesquels il avait passé la soirée, qui rentraient chez eux à l'autre bout du village, après l'avoir raccompagné. » (L22 : 101-102)

Dans le (15), l'emphase porte sur le groupe nominal « ce grand-père-là » qui s'identifie dans la suite de l'énoncé par le pronom personnel « le ». Dans le (16), elle est exprimée par le présentatif « c'était... qui » qui montre sur quel élément de la phrase porte l'emphase « sa bande d'amis ». Si l'emphase met l'accent sur un élément de la phrase, sur quel principe repose la négation ?

### 2.2.2.2- La négation

La phrase négative s'oppose à la phrase déclarative car elle nie le fait attesté par la déclaration. La forme négative peut se combiner avec les types énonciatifs obligatoires mais aussi avec les autres types facultatifs. Selon Reigel et. al. (Idem), elle se caractérise par l'utilisation des formes discontinues qui associent l'adverbe « ne » et des adverbes de négation « pas, plus, jamais », des pronoms comme « personne, rien » ou un déterminant comme « aucun » à l'exemple des énoncés suivants :

(17) « Ces gamins, **nul ne** s'en souciait **vraiment** à part elle, mais il **ne** manquait **pas** de juge au village pour condamner le moindre faux pas de cette dévouée grand-mère. » (L20 : 87)

(18) « **Personne ne** savait encore d'où venait la fameuse pirogue, mais les cris avaient déchiré le sol du village. » (L17 : 176)

On identifie dans le (17) la locution « ne...vraiment », et l'adverbe de négation « nul » permettent de traduire l'absence de l'effectivité d'une action que souligne le locuteur et la locution « ne...pas » qui associée à un verbe de négation « manquait » vise à traduire la

présence « des juges » et non leur absence. Dans le (18), l’adverbe de négation « personne » qu’accompagne le morphème de négation « ne » marque l’ignorance de chaque individu du groupe du contenu prépositionnel de l’énoncé du locuteur. Cependant, si dans la négation le sujet du procès fait l’action, dans le passif, il le subit.

### 2.2.2.3. Le passif

L’emploi de la forme passive confère au sujet de l’actif le statut de complément d’agent. Elle se caractérise par rapport à la phrase active par une permutation des groupes nominaux sujet et objet, par l’adjonction d’une préposition introduisant le sujet actif devenu complément d’agent et par l’introduction du verbe auxiliaire « être » associé au participe passé. Démontrons cela par ces exemples :

(19) « Les canaris et les jerricanes **avaient été** remplis **par** Arame la veille au soir. » (L6 : 87)

(20) « Pendant que Lamine prenait sa douche, un peu d’ordre **fut mis** dans la chambre **par** Daba.<sup>7</sup> » (L31 : 304)

Dans ces extraits, les actants du procès sont « Arame » (19) et « Daba » (20). Arame, accompli dans le procès qui l’incrimine l’action de puiser de l’eau dans les « canaris et les jerricanes » et Daba celui de mettre « un peu d’ordre... dans la chambre ». Les différentes modalités étudiées laissent entrevoir que la modalité peut s’effectuer au moyen de phrases comme de mots. Il est alors question à la suite de notre travail de déterminer les différentes valeurs sous-jacentes que peuvent contenir les unités lexicales au sein de la modalité.

## 2.3. Les formes de la modalisation

La modalisation désigne les marques du processus d’inscription du point de vue du locuteur dans l’énoncé. En cela, il est indispensable de ne point la confondre avec la notion de modalité car loin d’en être le synonyme, elle en est la composante. Ainsi, quand on évoque la modalisation, on y voit la présence facultative et aléatoire d’unités lexicales qui démontrent l’appréciation que le locuteur fait dans son énoncé. Ainsi, elle fait mention d’adjectif, d’adverbe, de substantif et de verbe qui déterminent la distance que le sujet parlant met entre son énoncé et lui.

---

<sup>7</sup> Bien que les occurrences soient tirées du corpus, leur transformation au passif est notre œuvre du fait de l’absence de cette forme de phrase dans le corpus.

### 2.3.1. Le substantif

Qu'il soit mélioratif ou péjoratif, le substantif sert à désigner une personne ou une chose. Son emploi est tributaire de l'intention du locuteur de matérialiser sa pensée mais aussi de son souci d'influencer le jugement de son destinataire. Catherine Kerbrat-Orecchioni (1999) estime que l'interprétation du substantif, comme de toute unité lexicale modalisée, se fait selon un contexte d'emploi en ce sens que sa valeur est fonction de l'idée à exprimer.

(21) « Il souhaitait se retrouver seul, pour démêler l'**embrouillamini** de sentiments qui lui nouait la gorge. » (L4 : 109)

(22) « Arame avait préparé une **mixture** quelconque, les enfants l'avaient engloutie avant de s'éparpiller. » (L19 : 177)

Les substantifs de ces énoncés ont un caractère péjoratif qu'il est bon de mettre en lumière. Si dans le « 21 », il vise à traduire la confusion du locuteur et la tristesse face à ce qu'il endure, dans le (22), il caractérise la misère d'Arame et de ses enfants. Cette caractérisation peut aussi s'effectuer à l'aide d'adjectif qualificatif.

### 2.3.2. L'adjectif qualificatif

Les grammairiens divisent traditionnellement les adjectifs en objectifs et en subjectifs. Si les premiers décrivent le monde, les seconds renvoient à un jugement de valeur du sujet d'énonciation. On pourra alors dire de l'adjectif qualificatif qu'il énonce une réaction émotionnelle du sujet parlant qui envisage de décrire le monde selon sa propre sensibilité. Notons aussi que la position que prend l'adjectif dans une phrase contribue à attribuer une valeur ajoutée au mot qu'il accompagne.

(23) « D'humeur **amère**, toute plaisanterie semblait déplacée et ses **vertes** remontrances avaient fini par refroidir les plus taquins de ses petits-enfants. » (L4 : 40)

(24) « Daba aurait même pu dire que tout allait bien, s'il n'y avait pas cette **terrible** tristesse qui l'étreignait le soir et le manque d'argent qui la privait de choses élémentaires. » (L11 : 221)

Dans ces énoncés, on constate que les adjectifs qu'on y identifie sont implicitement connotés d'un degré d'intensité. Les adjectifs « amère, vertes » (23) caractérisent la psychologie de l'être décrit dans l'énoncé. Le choix de ces adjectifs vise à traduire l'acrimonie que manifeste ce personnage à l'égard des autres. L'adjectif « terrible » (24) pour sa part, traduirait de degré de « tristesse » de Daba qu'on pourrait assimiler au superlatif

absolue « très ». Toutefois, le choix des verbes qu'effectue le locuteur est aussi à même de rendre compte de la subjectivité de ce dernier.

### 2.3.3. Le verbe

Le verbe est un mot qui indique ce que fait, ce qu'est ou ce que pense un être. Les verbes qui participent à la modalisation sont ceux-là qui expriment un jugement de celui qui parle. Selon Kerbrat-Orecchioni (Op. Cit.), ces verbes peuvent être axiologiques ou affectifs et expriment une évaluation positive ou négative de l'objet du procès. On comprend alors que les verbes peuvent avoir une signification au-delà de leur valeur primaire.

(25) « Dans l'obscurité, les yeux d'Arame **couraient** sur les interstices de la fenêtre où la pleine lune, moqueuse, glissaient des brindilles lumineuses. » (L19 : 98)

(26) « Or, pour désencombrer ses poumons qui **crachaient** leur lassitude, il ne cessait de ponctuer le silence de ses désagréables grognements. » (L29 : 130)

Les verbes « couraient, crachaient » qui déterminent le procès de ces énoncés sont en emploi métaphorique et mettent l'accent sur les sentiments des actants. Le (25) rend compte de l'angoisse, de l'inquiétude de Arame et le (26) traduirait l'exaspération qui ronge le personnage. Il arrive parfois que le procès exprimé au moyen du verbe ainsi que l'adjectif et le substantif peuvent avoir une valeur ajoutée par l'adverbe.

### 2.3.4. L'adverbe

Dans la grammaire française, on appelle adverbe une catégorie d'unités lexicales qui s'adjoint aux autres formes suscitées pour en modifier ou en préciser le sens. Grévisse dans *Le Bon usage* dit de l'adverbe qu'il est un mot qui sert de complément à un autre mot. Ils sont généralement invariables et constituent des outils importants dans la modalisation énonciative grâce à leur capacité d'amplifier une idée ou un fait.

27 « Les palétuviers dociles, bondaient l'île, portaient **patiemment** les hérons et admiraient l'envergure des pélicans. » (L19 :175)

28 « Avec un mandat **exceptionnellement** plus gros que les autres, Issa avait ordonné qu'on lui prépare quelques briques. » (L31 :211-212)

Les adverbes traduisent alors l'évaluation qu'un locuteur fait du contenu prépositionnel de son énoncé. Cette évaluation est faite alors dans ces énoncés par « patiemment » (27) et « exceptionnellement » (28). Ils déterminent alors la manière de faire

de ceux qui exerçaient l'action du verbe « portaient » mais aussi rend compte de la rareté du fait exprimé « par « exceptionnellement ».

Cette partie de notre travail a planté les bases théoriques de la notion de modalité. Cela a été rendu possible grâce à l'étude des conceptions de différents domaines et auteurs qui ont pris comme cadre d'étude cette notion. De cette étude, nous avons pu établir le fait que les modalités qui parsèment l'intrigue que Diome met en place peinent à être répertoriées et classifiées. De ce fait, on note qu'une confusion sémantique existe entre les trois instances énonciatives qui sont concernées par la modalité : la logique, l'énonciation et l'énoncé. Cette amalgame, l'a-t-on remarqué, rend complexe l'interprétation de *Celles qui attendent* dans la mesure où on court le risque d'attribuer une valeur sémantique à une modalité qui ne la contient pas. Partant ainsi de ces considérations, l'étude des modalités que nous entreprenons dans le roman *Celles qui attendent*, loin de prétendre à la perfection et à l'exhaustivité, se donne pour objectif de favoriser une analyse plus élaborée et méthodique des modalités ; ceci afin de parvenir à interpréter la part de subjectivité langagière qui soutend l'écriture de Diome.

**DEUXIÈME PARTIE**  
**LES STRUCTURATIONS DISCURSIVES DES MODALITÉS**  
**DANS *CELLES QUI ATTENDENT* DE FATOU DIOME**

Dans cette partie, il sera question d'étudier les diverses manières dont les modalités s'intègrent dans une structure énonciative. Ainsi, face au problème majeur que pose l'identification des modalités en linguistique particulièrement, cette partie propose une classification de ces modalités dont l'étude dans l'œuvre nous permettra de cerner la symbolique qui soutend l'écriture de son auteure. Alors, les questions que nous nous poserons afin de mener notre travail à bien se résument en deux principales : quels sont éléments qui permettent d'identifier une modalité dans *Celles qui attendent* de Fatou Diome ? Dans quelles mesures peuvent-elles permettre de déceler l'implication de Diome et ainsi faciliter la compréhension de sa psychologie et de la communauté qu'elle présente? Aussi, sera-t-il question pour nous de répertorier, de catégoriser et d'interpréter, les entités qui seraient à même de rendre compte de la subjectivité dans l'écriture de Fatou Diome.

Pour ce faire, nous envisageons cette partie en trois chapitres. Le premier chapitre traitera des modalités d'énonciation que constituent les différents types de phrases employés dans une communication intersubjective et même par un narrateur. Le deuxième chapitre sera axé sur les modalités d'énoncé qui nous permettront de montrer comment les différentes catégories linguistiques peuvent contribuer à dévoiler l'expressivité des locuteurs. Le troisième chapitre sera consacré aux modalités du discours dont les études sont orientées vers les types de discours rapportés. Ces discours sont considérés comme l'un des foyers de l'expression culturelle de la communauté du Sénégal que Diome décrit.

## CHAPITRE 3 : LES MODALITÉS D'ÉNONCIATION DANS LA DESCRIPTION DE LA COMMUNAUTÉ SÉNÉGALAISE DE F. DIOME

Dans le cadre de notre étude sur les modalités énonciatives, nous nous intéresserons à ces énoncés-là qui rendent compte de l'influence d'un énonciateur sur un ou plusieurs allocutaires et même sur sa propre personne. De ce fait, elles sont l'expression d'une subjectivité qui émerge dans l'activité même de la parole. C'est ce qui fait dire à Benveniste que : «Le langage est donc la possibilité de la subjectivité, du fait qu'il contient toujours les formes linguistiques appropriées à son expression, et le discours provoque l'émergence de la subjectivité, du fait qu'il consiste en instances discrètes » (1966 : 263). Quelles seraient donc les éléments qui traduiraient la subjectivité dans les modalités d'énonciation ? Comment les identifier dans le récit que fait Fatou Diome ?

Afin de répondre à cette préoccupation, nous nous intéresserons aux mots, qui, regroupés selon les règles propres aux différentes langues, constituent des phrases que l'on peut caractériser en fonction de leur composition. Ainsi, la phrase aura plusieurs natures : phrases simples et complexes, phrases verbales et non verbales et les types de texte étudiés par la grammaire générative. Ces types de phrases, selon la *Grammaire méthodique du Français* (1994 : 385) sont une notion qui « se situe à la rencontre entre l'analyse syntaxique de la phrase et l'approche énonciative des énoncés ». Prenant ainsi en compte la subjectivité du locuteur, on distinguera plusieurs modalités formulées au moyen de divers types de phrases suivant que le locuteur veuille manifester une attitude d'assertion, d'injonction, d'exclamation ou encore d'interrogation.

### 3.1. L'assertion

Pour la *Grammaire d'aujourd'hui* (1986), toute assertion est modale car c'est dans l'assertion que l'on retrouve l'affirmation et négation, l'interrogation, l'exclamation et l'ordre. Seulement, par cette modalité que nous qualifions aussi d'énonciative ou de déclarative, le locuteur veut communiquer une information. C'est donc une modalité de la certitude, de la sérénité dont se sert Fatou Diome pour transmettre sa vision des choses, sans hésitation. Cet information peut être reçue et considérée par l'appréciation d'un interlocuteur comme vraie ou fausse. Soutet (1989 : 76) note que le contenu de la modalité assertive « est donné comme vrai par son énonciateur, c'est-à-dire adéquat au référent qu'elle vise à décrire ». L'étude de la modalité assertive suppose alors la prise en compte de ses caractéristiques et de la négation

qui, loin de fausser l'intention de l'auteur de décrire ce qu'elle sait de la communauté sénégalaise vient plutôt en appui à sa démonstration.

### 3.1.1. Les caractéristiques de l'assertion

La première caractéristique que nous posons de l'assertion est le mode verbal. A cet effet, on peut considérer le mode indicatif comme le mode par excellence de l'assertion car il favorise le mieux la présentation du procès comme vrai. Wagner et Pinchon (1991 : 362) soutiennent par ailleurs à cet effet que l'indicatif « est apte en conséquence à actualiser un procès et à le situer dans une époque distincte. Cette propriété qui manque aux autres modes a fait dire justement à certains grammairiens que l'indicatif est le mode au moyen duquel on pose le procès. ». Cherchant à montrer l'effectivité du mode indicatif dans l'expression de la sincérité, relevons les exemples suivants :

(1) « Désolée, je ne te **raccompagne** pas, mon déjeuner **est** tellement en retard et les petits **doivent** repartir à l'école. » (L24 :38)

(2) « Arame, je te **comprends**, tu **es** fatiguée. » (L18 :90)

(3) « Les démangeaisons d'Arame, c'**était** au fond du ventre qu'elle les **ressentait**. » (L31 :126)

Si le mode verbal de l'assertion est celui de la sincérité, de la clarté, alors, il est nécessaire de considérer les énoncés suscités comme vrai de fait. Dans l'énoncé (1), Diome emploie des verbes au présent énonciatif « raccompagne, est, doivent » pour témoigner de l'inquiétude constant d'une mère pour sa progéniture. Elle montre par là le caractère qu'ont les mères sénégalaises d'œuvrer, de se sacrifier pour assurer le confort des siens.

Ce travail incessant qu'exercent les femmes est trouvé naturel dans cette communauté qui n'accorde aucune considération, aucun mérite à ce qu'elles sont, ce qu'elles font. Par le concours du verbe au présent à valeur d'énonciation « je te comprends » du (2), c'est la voix de Diome que nous identifions, qui prend le parti des femmes, se pose en protecteur « tu es fatiguée », dénonce la position marginale qu'elles occupent dans cette communauté et espère par le biais de cette dénonciation insuffler un vent de changement.

Dans l'énoncé (3) par contre, le mode indicatif est mis en œuvre par l'imparfait de description « était » et « ressentait ». Ces verbes décrivent Arame du point de vue de ses sentiments, des tourments qui l'assailent. Diome, encore une fois, se penche sur les

problèmes de la condition féminine dont elle dévoile ici la solitude, le délaissement dans la mesure où elle n'obtient pas l'attention qu'elle mérite et souhaite de la part des siens.

Suite à ces exemples, nous pouvons préciser que le mode indicatif qu'on y a relevé confère aux propos de Diome une certaine clarté. Cette clarté pousse alors les différents interlocuteurs cibles à ne point douter de ce qui est dit, à prendre au sérieux les problèmes qu'elle évoque et à envisager avec elle une issue d'amélioration de ces problèmes. De ce fait, nous entrevoyons la marque de Diome qui, seule témoin des faits décrits, livre autant l'aspect psychologique que physique des personnages qui témoignent de la vie dans cette île du Sénégal. On peut tout aussi bien estimer que la clarté dont il est question dans les propos du locuteur est due au choix de la structure des énoncés. Cela nous amène alors à nous pencher sur la morphologie de la modalité assertive afin de voir comment le choix de la structure phrastique pourrait relever la présence de Diome dans son texte.

La modalité assertive comporte une morphologie qui peut intégrer des structures de phrases simples comme celles de phrases complexes ou composées. Roman Jakobson (1963) fait remarquer qu'un mot seul n'est rien car il ne se définit que par rapport aux autres éléments de la phrase. Bien que la phrase simple soit la forme canonique de toute assertion, il n'en demeure pas moins que les autres constructions livrent plus de détails dans le procès et conforte le destinataire dans son besoin d'accorder foi aux déclarations que fait Diome. Observons la réalisation de ces structures phrastiques dans les exemples suivants :

(4) « Arame réprimait un rire triste. » (L13 :132)

(5) « Beaucoup de jeunes, qui ne s'était pas laissé convaincre au départ des premières pirogues, s'en mordent maintenant les doigts et se bousculent pour s'inscrire sur les nouvelles listes. » (L23 :118)

(6) « Cuisine de peu d'ingrédients, plat rapide, pas le temps de jouer l'artiste en cherchant la meilleure présentation. » (L17 :135)

Chaque unité lexicale présente dans une phrase n'a de sens que par rapport aux autres éléments de la phrase assemblés dans un but précis. La morphologie du (4) met alors en place un cas de structure simple de la phrase. Cette phrase simple « Arame réprimait un rire triste » décrit le sentiment du personnage mais aussi celui du narrateur. Cette affirmation tombe comme un couperet tant elle est énoncée sans artifices. Cette simplicité laisse entrevoir la colère de Diome qui colore les propos tant elle veut exprimer la marginalisation de la femme, son absence totale d'épanouissement dans une société où elle est relayée à un rang minable.

La morphologie que nous livre l'extrait (5) est plus élaborée que la première. Elle est un cas typique de phrase complexe qui comporte plusieurs propositions dont une principale et des subordonnées. Ces différentes propositions subordonnées donne à Diome de déplorer l'empressement des jeunes à quitter leur terre natale pour une aventure périlleuse. Le fait n'est pas cependant présenté de manière succincte « des jeunes se bousculent pour s'inscrire sur les nouvelles listes » mais avec un souci du détail qui l'incrimine dans son énoncé, qui loin de révéler un fait scientifique est empreint de l'inquiétude de cette dernière pour l'avenir de ces jeunes et de leur communauté privée de sa ressource humaine.

Diome énonce une des causes de l'engouement des jeunes à émigrer vers l'Europe dans le (6). A cet effet, elle opte pour la phrase composée qu'on peut assimiler à une phrase nominale du fait de l'absence d'un verbe conjugué. Comme précédemment noté, cette phrase a aussi perdu de son objectivité à cause de l'ironie qu'on décèle dans les propos. Par ceux-ci, on note le style bien particulier qu'à Diome de présenter l'indigence des insulaires, leur souffrance. C'est alors cette misère qui fait le quotidien de l'île que Diome pose comme élément déclencheur de l'immigration.

De l'assertion, nous retiendrons le souci de Diome de décrire les choses et les situations qu'elle veut faire connaître et d'user de différentes constructions de phrases afin d'exprimer aussi clairement que possible son ressenti face au problème de l'émigration. Nous retiendrons plus encore le penchant de Diome pour la phrase complexe car celle-ci est propice pour justifier les allégations qu'elle porte à l'encontre de cette communauté du Sénégal ; communauté qui laisse partir ses jeunes vers une aventure périlleuse et avilie la femme. Dans cette même logique, un locuteur peut exprimer son désaccord pour un état de choses par la négation.

### **3.1.2. De la déclaration à la négation**

Un énoncé n'est jamais neutre en ce sens qu'il peut se concevoir soit positivement, soit négativement par un locuteur. En cela, on peut considérer la négation comme consistant à nier ou à réfuter un énoncé. Toute phrase verbale peut ainsi se décliner en phrase négative par l'emploi des formes discontinues. Par ailleurs, le passage de la forme déclarative à la forme négative peut se faire par l'emploi des locutions négatives. Ainsi, il faudrait associer à l'adverbe *ne* des adverbes de négation tels *pas*, *plus*, *jamais*, *guère*, des adverbes comme *personne*, *rien* ou un déterminant comme *aucun* etc. Ces locutions contribuent alors à apporter un point de vue contraire à celui apporté par l'affirmation et de ce fait, peut bien aussi

objecter une idée préalablement donnée. Observons leur fonctionnement dans les extraits suivants :

(7) « Le mariage, elle avait cru que c'était une histoire d'amour ; maintenant, elle se rendait compte qu'elle **n'**avait **pas** seulement épousé Issa, mais un clan entier avec tout un système de convenances où ses désirs à elle passaient à la trappe. » (L 20 :164)

(8) « Coumba comprit qu'elle **n'**avait **aucune** complicité à espérer de sa part et prit la résolution de **ne plus jamais** lui dévoiler ses positions. » (9 :169)

(9) « Quand il **ne** reste **plus** qu'à répéter ce que les autres **ne** veulent **pas** entendre, se taire fait partie du respect de soi. » (3 :259)

La négation se traduit à des degrés différents suivant ce qu'on veut exprimer ou réfuter. Dans l'énoncé (7), nous observons comme locution négative « ne ... pas » qui traduit une négation ponctuelle. On l'a dit ponctuelle dans la mesure où elle traduit un fait qui peut avoir des incidences dans le temps. Alors, l'emploi de cette locution par Diome démontre que le mariage dans cette île du Sénégal contraint la femme à des obligations qui vont au-delà de son foyer. Diome critique alors ce sujet culturel en prenant le parti de celles dont les droits sont bafoués et dont les « désirs [...] passaient à la trappe ».

Les locutions négatives qu'on identifie dans le deuxième énoncé ont une valeur plus catégorique que la première. Ainsi, lorsque Diome privilégie dans cet énoncé les locutions « ne ... aucun » « ne plus jamais », loin de réfuter une idée, elle la récuse catégoriquement. Ici, elle prend aussi position contre l'hypocrisie et la jalousie qui gangrènent le cœur des insulaires et dont la victime se trouve être la femme.

Le dernier énoncé dévoile encore deux locutions négatives employés concomitamment « ne...plus » et « ne...pas ». Si « ne...pas » conserve la valeur qui lui a été précédemment donné, « ne...plus » pour sa part, renvoie à une idée préalablement admise mais réfutée par la suite. Dans cet énoncé, Diome voudrait lui assigner la valeur d'une situation où il ne demeure aucune alternative. A cet effet, elle propose une manière de vivre, de se confronter aux problèmes du quotidien et à la vie en communauté.

Par l'emploi de ces locutions négatives, F. Diome décrit quelques aspects du quotidien et de la culture des insulaires ancrés dans un traditionalisme accrue et possédés par l'hypocrisie et la jalousie. Elle prend alors position dans ses déclarations en faveur des droits de la femme et de la justice. Par contre, elle milite en la défaveur de l'émigration clandestine dont elle présente les dangers. La description qu'elle fait du monde peut donc s'effectuer sous forme affirmative ou négative. Ces formes permettent d'envisager un état de choses du point

du vue de Diome par rapport aux différents problèmes qu'elle expose dans son œuvre et qui la manifeste, la dévoile à ses destinataires. De cette relation particulière entre deux interlocuteurs, nous essayons d'identifier la part de subjectivité qui ressort des interrogations et des doutes qui constituent aussi la trame de l'intrigue de *Celles qui attendent*.

### **3.2. L'interrogation**

On peut envisager l'interrogation comme une demande d'informations adressée à un interlocuteur, une question qui appellerait généralement une réponse. Ainsi, dans un processus d'interrogation, le sujet parlant exprime un doute quant à ce qu'il énonce et en cela sollicite un tiers afin de combler les vides que lui pose son énoncé prédicatif. Selon la situation, l'interrogation peut être une question contraignante pour autrui ou une question que l'on se pose soi-même. Cette modalité aurait donc des caractéristiques particulières qu'il serait bon de relever car certaines d'elles dépendent des différentes manières de s'exprimer d'un locuteur ou varient en fonction de la situation de communication. Riegel, Pellat et Rioul le disent d'ailleurs dans leur *Grammaire méthodique du français* (1994 : 391): « L'interrogation recourt à une intonation spécifique et à des moyens morphologiques et syntaxiques particuliers et variés qui sont conditionnés par les registres de langue et marqués par l'opposition entre l'oral et l'écrit. »

Ceci étant, on peut dire de l'interrogation qu'elle est informative dans la mesure où elle engage un interlocuteur dans une demande d'informations. Il peut toutefois arriver qu'une interrogation puisse être orientée vers le locuteur lui-même et n'engage de ce fait aucun concours d'un interlocuteur. Au nombre de ces différents formes d'interrogations, nous pouvons avoir les interrogations directe, indirecte et rhétorique.

#### **3.2.1. L'interrogation directe**

Pour certains linguistes, l'interrogation directe est la seule forme de la modalité interrogative dans la mesure où la question posée constitue une phrase indépendante. De ce fait, Mercier-Leca (1998) montre que « dans l'interrogation directe, une seule phrase exprime à la fois l'attitude psychologique de l'énonciateur et le fait mis en question. » Ainsi, cette forme interrogative fonctionne un temps soit peu comme la forme de discours direct dans laquelle les propos d'un locuteur sont fidèlement rapportés. Suivant cette logique, nous pouvons envisager une étude des interrogations à portée partielle et totale.

L'on sait de l'interrogation partielle qu'elle demande une information qu'elle ne contient pas. Elle porte alors sur un élément particulier de l'énoncé, représenté par des morphèmes interrogatifs et appelle une multiplicité de réponses suivant l'aptitude de compréhension de l'énoncé par les interlocuteurs. Pourtant, l'interrogation totale, encore connue sous les vocables d'interrogation globale ou connexionnelle, appelle une validation d'un énoncé entier. Cependant, elle n'est pas une demande d'information en tant que telle puisqu'elle contient déjà en son sein tous les éléments lexicaux qui aideraient à la réponse mais engagerait une confirmation de l'information déjà acquise. Communément, on y répond par l'affirmation « oui » ou la négation « non ». Examinons ces différentes portées de l'interrogation directe dans les occurrences suivantes :

(10) « Si personne ne paie, **où** voulez-vous que je trouve l'argent pour renouveler le stock de cette boutique ? » (L6 :20)

(11) « Et d'autres vont partir bientôt. Tu as entendu parler des pirogues qui vont en Espagne, quand même ? » (L17 :66)

(12) « Oui, les pirogues, me disais-tu, mais **comment** s'organise tout ça ? interrogea-t-elle. » (L28 :67)

L'interrogation directe peut, suivant l'intention de son locuteur, être orientée vers un objectif précis. L'énoncé (10), bien qu'étant un cas d'interrogation directe à portée partielle n'engage pas particulièrement l'avis de l'interlocuteur sur la question posée mais vise plutôt à renseigner sur l'état de faillite que les nombreuses factures impayées n'hésiteront pas à engendrer. Cette interrogation permet d'entrevoir la misère que Diome cherche encore à mettre en exergue par le biais de propos désespérés de son locuteur ; misère qui pousse les jeunes à désertier l'île. Bien que Diome considère cette envie de l'ailleurs comme un fléau, elle permet quand même de voir en cela un espoir d'endiguer la misère car le retour des immigrés, du point de vue de l'épicier « le soulageait et lui redonnait espoir en sa modeste épicerie ». (L 2 : p. 309)

Bien plus encore, la teinte d'espoir qui colore les propos (11) témoigne tout aussi bien de cette misère. L'interrogation à portée totale « tu as entendu parler des pirogues qui vont en Espagne ? » porte à croire que l'immigration clandestine est devenue la seule option de venir à bout de la misère. Diome dévoile ainsi avec une certaine amertume le recours auquel sont parvenus les insulaires pour se sortir du gouffre de la misère.

Ce recours bien que d'abord envisagé et mis en place par une minorité gagne le cœur des insulaires et surtout l'esprit du locuteur de la (12). L'insistance que met le locuteur dans

ses propos « Oui les pirogues, me disais-tu... » dénote de l'intérêt de celui-ci pour l'information demandée mais aussi du projet de Diome de dévoiler les mécanismes de cette entreprise qui prive, pour une période ou pour toujours, l'île de sa ressource humaine. A cet effet, on enregistre souvent des décès et Diome en parle d'ailleurs dans son récit : « une pirogue de pêcheurs avait ramassé le corps sans vie d'un jeune homme, aux larges des côtes mauritaniennes ». (L17 : p. 162) Il va ainsi sans dire que l'auteur démontre que comme toute entreprise, l'immigration clandestine comporte des risques qui vont de la simple mais douloureuse absence de l'être aimé à sa plus tragique disparition.

L'énoncé interrogatif est donc un acte de discours présupposant une relation d'interlocution dans laquelle un locuteur exprime ses doutes et recherche en l'interlocuteur celui-là qui pourra mettre un terme à son indécision. C'est aussi pour Diome un procédé qui lui permet d'exprimer sa peine quant à la misère qui sévit sur l'île mais sa crainte face à la résultante de cette indigence : l'émigration clandestine qui gangrène l'esprit des insulaires. Pour la suite de notre argumentaire, il sera question d'analyser l'apport de l'interrogation indirecte dans la prise de position de Diome dans son œuvre, si tant est que sa construction s'éloigne quelque peu de la structure interrogative.

### **3.2.2. L'interrogation indirecte**

La structure de l'interrogation indirecte laisse entrevoir une subordonnée complétive enchâssée dans une proposition principale. C'est donc un type d'interrogation qui se démarque du type interrogatif standard du fait de sa structure complexe. Pour Maingueneau (1999 : 51), les interrogations indirectes sont des « subordonnées compléments de certains verbes (demander, savoir, regarder...) » De ce fait, ce type d'interrogation est introduit par des verbes spécifiques qui traduisent le questionnement. Ces verbes sont en effet de nature transitive directe. La valeur de l'interrogation indirecte dépend alors du mot interrogatif, du sens du verbe mais aussi du contexte d'emploi.

Aux côtés de cette interrogation dite indirecte évolue un autre type du même ordre : l'interrogation indirecte libre. Même si ces deux ont une même mode de fonctionnement, l'indirecte libre se démarque du fait de sa structure car elle n'admet pas de morphèmes interrogatifs. De plus, elle participe d'une double énonciation : le narrateur mêle les pensées, les paroles du locuteur à son propre discours. Ces différentes interrogations s'illustrent dans notre corpus par ces exemples :

(13) « Divorcer, elle n’y songeait pas. Où irait-elle avec son abondante progéniture ? Au nom de l’honneur familial, un frère ou un cousin consentirait peut-être à l’accueillir, mais elle savait combien une telle situation était peu flatteuse pour une femme de son âge. » (L13 :52)

(14) « Wagane avait une barbe hirsute, un ventre de moins en moins discret et des fesses qui avaient tendance à prendre leur indépendance, mais personne ne **se demandait** si ce physique convenait à la jeune fille. » (L16 :56)

(15) « Souvent invités, par des mères inquiètes mais secrètes, à vider des Calebasses de bouillie de mil au lait caillé, les enfants se régalaient sans **savoir pourquoi** ils étaient censés priés. » (L27 : 154)

On note dans ces exemples une présence quasi omnisciente du narrateur, qui dira-t-on, scrute le comportement de ses personnages et s’insinue dans leur subconscient afin de révéler le moindre de leurs pensées, de leurs doutes qu’ils s’attèlent à cacher aux yeux des autres. L’énoncé (13) est une interrogation indirecte libre dans laquelle le narrateur dévoile les inquiétudes de son personnage. A travers cette interrogation, Diome met à nu les angoisses d’une mariée désabusée et par la même occasion, s’insurge contre la condition misérable de la femme sénégalaise qui se voit délaissée lorsqu’elle n’a plus rien à offrir à son ménage et par là à la société dont elle fait partie.

On retrouve dans le second énoncé une interrogation indirecte dans laquelle le verbe introducteur « se demandait » porte déjà le sémantème de l’interrogation, ce qui permet l’omission de sa typographie spécifique. De ce fait, la question relative à l’intérêt de « la jeune fille » pour le physique de Wagane ne semble pas intéresser la communauté. On voit ainsi, à travers ce style d’écriture, que Diome s’oppose à la tradition du fait que celle-ci ne prend pas en compte l’avis de la femme dans les décisions du village et de son ménage. Au contraire, tout lui est imposé et une rébellion de sa part attirerait sur elle les foudres de la communauté.

Admettant aussi une structure d’interrogation indirecte dont le support serait la locution infinitive «savoir pourquoi », l’énoncé (15) s’avère révélatrice du fonctionnement des coutumes qui font loi dans la communauté que décrit Diome dans son œuvre. Elle juge alors les coutumes et les pose comme ridicules du fait qu’elles n’engagent que la crédulité de ceux qui en font état. Elle dévoile aussi le désespoir de ceux-là qui s’accroche à la tradition dans l’espoir de la résolution de leurs préoccupations et de la protection contre les mauvais présages.

Nous l’avons montré : l’interrogation est un acte de langage qui met en relief la relation entre un locuteur et son vis-à-vis. Ainsi, pour qu’il y ait interrogation, il faut un code

entre un locuteur qui chercherait une information et un interlocuteur susceptible de l'aider dans sa quête de l'information. Par le choix minutieux des unités lexicales, l'interrogation dénote du style d'écriture de Diome dont le souci est double : faire connaître les problèmes que rencontrent les insulaires de cette communauté du Sénégal et espérer une réaction de la part des différents destinataires. Toutefois, ne peut-on pas envisager une autre forme d'interrogation qui serait une communication qu'un sujet parlant entretiendrait avec lui-même et qui rendrait tout aussi bien compte de la subjectivité de Diome dans son récit ?

### **3.2.3. L'interrogation rhétorique**

L'interrogation est dite rhétorique lorsqu'elle se comporte comme si la réponse à l'acte interrogatif était évidente. Ascombre et Ducrot (1976) explique son fonctionnement ainsi : « le locuteur de l'énoncé interrogatif fait comme si la réponse à la question allait de soi. La question n'est là que pour rappeler cette réponse. Elle joue alors à peu près le rôle de l'assertion de cette dernière, présentée comme une vérité admise. » On peut aussi la considérer comme une interrogation que le locuteur se pose à lui-même afin d'évaluer les différentes possibilités d'action qui s'offre à lui face à un dilemme. Les énoncés suivants exemplifient bien ces faits :

(16) « Le mort, même si son cœur de mère refusait de se l'avouer, elle y avait renoncé ; mais Lamine, parti pour l'Europe en clandestin, comment se délivrer de son absence ? Il n'avait appelé que de rares fois, puis, plus rien. Comment allait-il ? Où était-il précisément ? Que faisait-il ? » (L11 :45)

(17) « Mais combien de fois faut-il vivre pour ne plus souffrir de l'absence d'un être cher qu'on espère à chaque fête ? » (L3 :207)

(18) « Dire qu'il avait eu le toupet de laisser une telle perle derrière lui ! Même en allant jusqu'au bout du monde, qu'espérait-il trouver de mieux que cet amour-là ? Quelle est la quête de l'homme, puisqu'il sait abandonner ce qu'il a le plus ardemment convoité ? » (L7 : 216)

Dans cette série d'extraits, on retrouve les actes interrogatifs oratoires et délibératifs. En ce qui concerne les actes délibératifs, on peut dire qu'elles dévoilent les doutes et les inquiétudes des locuteurs. Ainsi, dans le premier énoncé, les quatre occurrences d'interrogations délibératives mettent à nu les inquiétudes d'Arame pour son fils Lamine « parti pour l'Europe en clandestin ». De ce fait, on remarque le souci de Diome d'exposer les inconvénients de l'immigration clandestine non pas du point de vue de ceux qui partent mais de celui de ces familles qui attendent le retour de l'être aimé avec inquiétude.

Cet état de chose se remarque aussi dans le deuxième énoncé dont l'acte délibératif incite le destinataire du message à compatir pour ceux-là qui souffrent de « l'absence d'un être cher ». Cette absence, cause de peine et de désespoir conforte Diome dans la lutte contre l'émigration qu'elle a entreprise dans son intrigue.

Le dernier énoncé présente un acte interrogatif de type oratoire. Cette interrogation est dite oratoire car elle possède déjà en son sein la réponse à la question posée. Elle se pose ainsi en une assertion « il n'y a rien de mieux que cet amour-là » dérobée en interrogation « qu'espérait-il trouver de mieux que cet amour-là ? ». Ce cas de figure est encore perceptible dans la seconde interrogation de l'énoncé. Diome dévoile ainsi sa rage envers ces jeunes qui délaissent leurs famille, leur terre et s'en vont poursuivre un rêve presque inaccessible.

Diome fait, en fin de compte, de ses personnages son porte-parole dans le combat qu'elle mène contre l'immigration clandestine, les droits bafoués des femmes et le parti pris de la tradition. Sans proposer explicitement de solutions à ces fléaux, elle se donne pourtant pour devoir de les faire connaître au moyen de ses écrits. Bien qu'adoptant une posture extradiégétique, l'implication de Diome par le biais de cet acte de langage n'est plus à démontrer. La sourde révolte qui gronde en elle face à ces faits est perceptible grâce au choix d'interrogation qui est majoritairement rhétorique. Ce choix vise alors à inciter le destinataire non seulement à prendre conscience de ce qui se passe autour de lui mais aussi à réfléchir à des voies et moyens propices à la résolution de ces fléaux. Au final, si l'interrogation induit une réaction volontaire ou non d'un narrateur présent ou absent de la diégèse, ne peut-on pas aussi envisager un acte de langage qui donnerait au locuteur le pouvoir d'influer de façon effective sur les actions et les décisions de ses interlocuteurs ?

### 3.3. L'injonction

La modalité injonctive est toute attitude énonciative destinée à obtenir de l'interlocuteur qu'il se comporte selon le désir du locuteur. Dans ce cas, l'implication de l'interlocuteur est effective dans la mesure où cette modalité renvoie à une modalité allocutive ; celle-là même qui implique le locuteur et l'interlocuteur et précise la manière avec laquelle le locuteur impose un propos à l'interlocuteur. De ce fait, l'injonction doit faire un choix du verbe à employer et du destinataire afin que son acte produise l'effet escompté. Etienne Dassi le dit d'ailleurs dans *Phrase française et francographie africaine* (2008 : 36) « La modalité jussive obéit à une sélection du destinataire et du verbe à employer. Aussi, n'adresse-t-on au sens propre, **aboie** qu'à un canidé, **rugis** qu'à un lion, **miaule** qu'à un chat, **réfléchis** qu'à une

personne...» Nous nous attèlerons alors à étudier les actes injonctifs c'est-à-dire les différentes formes d'injonction ainsi que les formes verbales liées à l'injonction.

### 3.3.1. Les actes injonctifs

On entend par actes injonctifs les différentes formes que l'on peut retrouver quand on envisage un énoncé injonctif. On peut aussi l'envisager comme les différentes valeurs que recèle un énoncé injonctif. Bellachhad, Galatanu et Marie (1996) distingue deux types d'actes injonctifs que nous adopterons dans le cadre de notre travail afin de rendre compte des différentes valeurs de l'injonction. Elles parlent ainsi d'énoncés coercitifs et d'énoncés incitatifs.

Un acte est dit coercitif lorsqu'il relève de l'ordre ou de l'interdiction. Il se présente sous forme de deux conditions de satisfaction supplémentaires : l'obligation et l'obéissance. A ce titre, l'énoncé injonctif serait donc comme l'interrogation un acte de langage de type illocutoire qui engagerait un locuteur et son interlocuteur. La différence que l'on peut déceler entre ces deux est que l'interrogation sollicite la contribution d'un interlocuteur pour un regain d'informations alors que l'injonction engage un locuteur qui ordonne, pousse son vis-à-vis à adopter une position qui n'était pas la sienne au départ. Diome envisage son emploi en vue d'établir la hiérarchie qui est de mise dans cette communauté sénégalaise comme c'est le cas dans ces extraits :

(19) « Oui, oui, c'est ça ! A d'autres ! **Laisse**-moi mon idée sur la question. Mais enfin, puisqu'il est là, **qu'il soit** utile au moins. **Va** l'inscrire ! Tu m'entends ? » (L12 : 120)

(20) « Eh bien, **fais** du thiéboudjène blanc, c'est tout aussi bon, lança Bougna. Je m'en vais voir Arame, **envoie** un enfant m'appeler quand le déjeuner sera prêt. » (L8 :165)

(21) « Daba, **viens** m'aider, **fais** entendre raison à ces petits filous ; au moins, toi, ils t'écoutent, plaisanta Arame, en frappant à la porte de sa belle-fille. » (L16 :289)

L'injonction dans ces énoncés laisse transparaître des sentiments de colère, d'exaspération et envoie à celui à qui elle est adressée l'intimation de faire ce qui est attendu de lui. Ainsi, dans l'énoncé (19), le locuteur tonne plus qu'il ne parle et s'attend à ce que son ordre soit exécuté aussi rapidement qu'il le voudrait. Cet énoncé est l'exemple typique de domestication de la femme que Diome dénonce. Elle veut, par cet emploi, exposer le manque d'intérêt de la gent masculine envers les femmes qui ne sont considérées que comme des machines mises à leur disposition pour leur bon plaisir.

Dans l'exemple (20), bien que ce soit un ordre qui est transmis, le modèle hiérarchique n'est pas le même. Ce modèle induit un rapport de forces belle-mère – bru qui soumet la dernière aux volontés de la première. A cet effet, Diome émet le constat selon lequel en plus d'être en proie à la tyrannie des hommes, certaines femmes le sont aussi de la part d'autres femmes à qui la hiérarchie confère des pouvoirs.

Pourtant, cet ordre de chose se trouve abolie du point de vue d'Arame dans le (21) car l'ordre qu'elle émet « viens m'aider, fais entendre raison à ces petits filous » sonne plutôt comme une supplique qu'elle adresse à sa bru. On peut alors penser que Diome tente d'établir un parallèle entre ce qui est établi par les lois de la communauté et ce qui devrait être la norme matérialisé par l'attitude d'Arame. Diome prend ainsi position du côté des femmes persécutées pour tenter de réparer le mal à elles infligé.

Le faible emploi de l'injonction observé tout au long du récit de Diome, pousse à croire que celle-ci cherche à rétablir l'équilibre dans sa société ; à abolir la hiérarchie qui place la femme en situation d'infériorité et la donne en pâtures à la société. Partant de là, on peut alors comprendre que, l'injonction ne se réduit pas seulement à la seule expression de l'ordre et de l'obéissance mais, peut aussi arborer une valeur de conseil.

De l'ordre du conseil et de la suggestion, les actes incitatifs participent d'une euphémisation des énoncés. En cela, ils relèvent de la politesse et de la diplomatie ; politesse dans la mesure où le statut du locuteur ne lui permet pas d'imposer une manière de concevoir les choses ; et diplomatie parce que le locuteur devrait, par le seul moyen argumentatif, amener l'autre à adopter son point de vue. Alors se pose deux cas de figure. Dans un premier cas, le locuteur a le droit de croire que l'autre peut lui obéir. Dans un second cas, le locuteur désire que l'autre effectue ou pas ce qu'il lui suggère. Dans ce cas comme dans l'autre, l'interlocuteur a une alternative : obéir ou ne pas obéir. Vérifions cela dans les occurrences suivantes :

(22) « Les enfants, **dépêchez**-vous, ne vous mettez pas en retard ! Si vous voulez réussir comme votre grand frère, **vous devez** être ponctuels et apprendre sérieusement. **Voyez** le riz que nous mangeons tous maintenant, c'est bien grâce à lui. La réussite d'un fils, c'est à ça qu'on reconnaît une bonne mère. **Remerciez** donc votre grand frère et tachez de faire aussi bien que lui ! » (L7 : 58)

(23) « Alors, **appelle**-la et **dis**-lui tes intentions, au moins pour en avoir le cœur net. » (L2 : 190)

(24) « Je sais pourquoi tu pleures, ma grande. Mais ne t'en **fais** pas, il ne se passe rien qui ne puisse tenir dans une vie. **Continue** à mener ta barque du mieux que tu peux, et n'**aie** pas peur de l'avenir. » (L23 : 284)

Dans l'énoncé (22) le locuteur prodigue les conseils à ses enfants et use ainsi de diplomatie pour leur signifier l'importance de l'éducation pour leur avenir. Diome désire par ce moyen montrer que dans cette communauté où la misère, le désœuvrement, l'analphabétisation font la loi, il est important d'inculquer de bonnes valeurs à la jeune génération et de les encourager à s'éduquer afin de s'assurer un bon avenir.

Au nombre des valeurs que veut rétablir Diome dans cette communauté, nous notons l'honnêteté dans le (23). Par cet acte incitatif, le locuteur amène ainsi son interlocuteur à accorder de l'importance à la vérité. Cette valeur, on la remarque à travers les écrits de Diome, manque à cette société tributaire de la médisance, du commérage et de l'hypocrisie.

Dans l'énoncé (24), le locuteur se veut diplomate en cela qu'il encourage son protagoniste à reprendre sa vie en main et à ne point se laisser abattre par les obstacles qu'il rencontrera. Dans cet énoncé, on peut déceler le message que Diome adresse aux jeunes de cette île «continue à mener la barque du mieux que tu peux, et n'aie pas peur de l'avenir ». Diome prophétise alors un lendemain dénuée de tourments, de peine pour celles qui sont écrasées par la tradition et les coutumes.

Le faible emploi de ces actes incitatifs dans l'intrigue de Diome rend compte du problème de la condition de la femme traitée en esclave ; problème dont elle désire exposer certains contours par le biais des actes injonctifs. Tout compte fait, bien qu'on observe que les temps verbaux dans ces actes injonctifs sont au mode impératif, il n'en demeure pas moins que ce mode n'est pas le seul à traduire l'injonction c'est-à-dire le problème hiérarchique que déplore Diome. L'acte injonctif peut aussi être exprimé par le subjonctif et parfois le conditionnel.

### **3.3.2. Les modes de l'injonction**

Le mode est un trait grammatical qui dénote la manière dont le verbe exprime le fait, qu'il soit un état ou un acte. Le plus souvent associé au verbe, ce mode ne lui est pas exclusif. Partant de ce fait, l'acte injonctif, afin de se réaliser, engage un marquage modal qui peut être du type impératif, subjonctif ou même conditionnel. Dans la mesure où le mode impératif a été analysé quand on abordait les actes injonctifs, nous nous appesantirons dans ce paragraphe sur les modes subjonctif et conditionnel. Le mode subjonctif exprime le doute, l'obligation. Introduite par le morphème « que », il permet généralement de donner un ordre à une personne absente ou à qui on ne s'adresse pas directement. Le mode conditionnel pour sa part renferme plusieurs valeurs dont la plus commune est relative au souhait. Nous tenterons de

retrouver ces formes verbales et ainsi de mieux déterminer leur incidence dans l'implication de Diome dans son œuvre par les extraits suivants :

(25) « Seigneur, **veille** sur mon petit, **qu'il gagne** de l'argent et **qu'il me revienne**, j'espère qu'il n'en sera pas autrement. » (L8 :46)

(26) « **Viens**, je vais t'expliquer, de toute façon, il fallait **que tu l'apprennes** un jour, dit-elle, en prenant Lamine par la main pour l'écarter un peu du débarcadère. » (L4 :129)

(27) « La marée est basse maintenant, tu **devrais** aller chercher quelques fruits de mer pour le dîner. » (L4 :170)

La religion est tournée au ridicule dans l'œuvre de Diome. Alors si dans l'énoncé (25) elle fait appel aux pouvoirs divins par le biais du subjonctif « qu'il gagne de l'argent et qu'il me revienne » c'est pour montrer qu'il est un recours désespéré des mères qui perdent espoir de revoir un jour leurs fils et de ce fait de voir s'envoler leurs rêves de richesse. La prière adressée par le locuteur s'avère alors un simulacre dans la mesure où Diome déplore le fait que les familles soient plus inquiètes de leur problème de créances que du bien-être des jeunes qui bravent tous les dangers pour accomplir l'impossible.

De l'énoncé (26), on peut dire qu'il admet le mode subjonctif « que tu l'apprennes » introduit par le verbe impersonnel à l'imparfait « fallait » traduisant l'obligation. Ainsi, bien plus que cette exigence qu'on décèle dans les propos du locuteur, c'est le besoin qu'à Diome d'aplanir les frontières qui existe entre les différents protagonistes. Dans cette communauté qui voudrait que les seules personnes habilités à détenir les secrets des informations relatives au quotidien du village soient les hommes, Diome veut démontrer que la voie du développement est le dialogue qui implique l'égalité entre les hommes et les femmes.

Enfin, par l'énoncé (27) dont le verbe « devrais » a généralement valeur de souhait, Diome y insère une nuance de commandement. En cela, elle fait comprendre qu'il est impossible dans cette île du Sénégal d'envisager un discours empreint de diplomatie quand on sait que chacun veut asseoir son autorité sur l'autre.

Au final, il est à noter que Diome envisage aussi par cet acte injonctif, une manière plus ou moins directive de parler des problèmes qu'elle s'évertue à dévoiler dans son récit. Ainsi, non seulement elle propose une façon concrète de percevoir les problèmes dont elle fait état, mais aussi elle cherche subrepticement à faire valoir les principes de vie et les valeurs qu'elle s'attend à retrouver dans cette île sénégalaise. Cependant, elle déploie encore une autre stratégie modale qui vise à rendre compte de son sentiment qu'elle ressent dans son œuvre.

Alors, elle use de l'exclamation qui, au travers de l'émotion primitive qui la caractérise, s'inscrit dans le foyer de la subjectivité.

### **3.4. L'exclamation**

Des quatre types de phrases évoqués dans ce chapitre, l'exclamation est considérée, selon la grammaire méthodique du français, comme un type de phrase facultatif qu'on associe aux autres types de phrases dits obligatoires dans le but d'intensifier la portée de l'énoncé produit. Toutefois, l'exclamation représente bien une modalité en ce sens qu'elle a une portée subjective liée à ses nombreuses tournures phrastiques qui font ressortir la spontanéité d'un sujet parlant. Communément, on associe l'exclamation à une expression de joie, de surprise, de contentement etc. Aussi, par son emploi, le sujet parlant peut exprimer un sentiment profond. A ce propos, Maingueneau (1999 : 58) explique que « l'exclamation fait appel à une grande diversité de structures [...] il s'agit toujours d'exprimer un haut degré. » L'étude de l'exclamation, dans ce cas, sera axée sur l'analyse des différentes structures qu'elle peut revêtir afin d'identifier, suite à cela, l'expressivité qui en découle.

#### **3.4.1- La phrase exclamative pure**

Quand on parle de phrase exclamative pure, on fait référence aux phrases assertives dont la charge affective a été renforcée par l'emploi du point d'exclamation et l'intonation particulière qu'il lui confère. Pour Antoine Culioli (1994 : 401), on peut rapprocher la phrase exclamative des phrases « assertives, avec un quelque chose en plus ». Dans ce cas, l'exclamation veut être un comportement, une réaction naturelle quoique verbale à un certain réel. On peut voir dans l'emploi de cette forme d'exclamation le souci de Diome de montrer que les insulaires bien qu'étant moulés dans cette culture avilissante peuvent exprimer des sentiments spontanés dénués d'hypocrisie et de folie des grandeurs. Observons ces transformations dans les occurrences suivantes :

(28) « Hey, ça suffit ! Lança Arame, mettant ainsi un terme au pugilat. » (L 3 :36)

(29) « Mesdemoiselles, Messieurs, votre attention s'il vous plaît ! Daba et moi, nous avons quelque chose à vous annoncer ! Les devins parmi vous s'en doutent certainement, mais quand même, nous tenions à vous en faire part, en bonne et due forme. Et puis, ce n'est pas tous les jours qu'on a l'occasion d'annoncer une si merveilleuse nouvelle... » (L19 : 107)

(30) « Mais t'es vraiment folle, toi ! Cet enfant, je vais la chérir ! Ta fille, c'est la meilleure chose qui m'attendait au pays. » (L19 : 306)

L'exclamation présente dans ces extraits permet d'envisager ce type de modalité comme, une notion apte à mettre en évidence les différentes émotions des locuteurs, leur spontanéité. C'est sur la base de ces sentiments que Diome entrevoit le changement qu'elle espère pour sa communauté. Ainsi, par l'expression « hey, ça suffit » de l'énoncé (28) visant à attirer l'attention des interlocuteurs, Diome met en avant l'autorité maternelle, qui sans user de force parvient à rétablir l'ordre autour d'elle. Diome invite ainsi à reconnaître la valeur de la femme sénégalaise et à lui donner la place d'honneur qu'elle mérite au sein de la communauté.

L'expression de joie qui découle des différentes exclamations de l'énoncé (29) est le fait du mariage librement décidé entre Daba et le locuteur. Par cet acte, Diome dévoile sa volonté de mettre un terme au mariage arrangé qui unit généralement une jeune fille insouciant et un « grabataire » (L4 : p. 33). Elle chercherait alors à redorer le blason de la femme qui doit être libre de ses choix et de ses actions.

L'énoncé (30) met en avant l'exclamation précisée par les expressions « toi » et « cet enfant ». Plus que la joie d'aimer, c'est celle du pardon que Diome met en exergue dans son texte. On peut alors lui admettre le besoin de proposer des valeurs solides qui permettraient de reconstruire la communauté sur de bonnes bases.

Il est évident que l'exclamation présentée ci-dessus obéit à une structure, une intonation et un signe de ponctuation finale qui lui confère son statut de modalité exclamative et qui servirait de support à l'expression du changement que veut imposer Diome à travers son œuvre. C'est donc précisément la forme la plus aboutie de l'exclamation aux côtés de la forme réduite qu'est l'interjection.

### **3.4.2. L'interjection**

L'interjection constitue une catégorie grammaticale et est communément constitué d'un mot unique. Elle permet à l'énonciateur d'exprimer une émotion spontanée, d'adresser un message à un destinataire ou encore réaliser, de manière approximative, une image sonore d'un évènement. Parlant des interjections, Oswald Ducrot explique :

*Cette catégorie d'expressions qu'on appelle « interjections » [...] Comment décrire en effet la différence entre les interjections de peine (Aïe ! ou Hélas !) et des phrases qui énoncent un sentiment de peine (Je souffre, je suis triste). On sait que les premières ne sont pas moins arbitraires que les dernières, et que, pour un même sentiment, les interjections varient largement d'une langue à l'autre. [...] Reste cependant... une différence sémantique fondamentale. C'est que l'interjection, même si elle n'est pas arrachée par la*

*situation réelle, se présente comme telle. Le Aïe ! Et le Hélas ! Se donnent pour des conséquences de la douleur ou de la tristesse (de même le rire se donne pour involontaire – ce qui permet au rieur de prouver, par son rire, le ridicule de son adversaire. (1972 : 66-67)*

Il existe ainsi différentes formes d'interjections qu'il est possible de représenter dans les occurrences suivantes :

(31) « **Vroum ! Vroum !** Regarde, même, regarde ! **Vmmmm !** Je vais en Espagne ! » (L11 :140)

(32) « **Eh ben !** Ton déjeuner est bien tardif aujourd'hui, avait constaté Bougna en revenant de chez Arame. » (L16 :167).

(33) « **Anh, Alhamdoulilahi !** Dieu merci ! Soupira Arame. » (L3 : 189)

Dans le premier énoncé de la série d'occurrences, les onomatopées surlignées en gras révèle l'insouciance du locuteur. Diome déplore alors cette insouciance des plus jeunes qui ignorent tout des dangers de cette entreprise. Elle constate aussi avec tristesse que le rêve de l'ailleurs s'est déjà insinué dans les mœurs de la communauté.

L'interjection pure, pour sa part est prompt à des émotions spontanées dont le soupir de désolation « eh ben » que nous identifions dans le deuxième énoncé. La critique qui pèse sur cet énoncé et que Bougna émet à l'endroit de sa bru nous prouve encore une fois que Diome prend à cœur le problème de la femme au sein de la société sénégalaise en le présentant sous un autre aspect.

Diome, bien qu'émettant des critiques sur cette culture qui privilégie une minorité veut plus la faire découvrir au monde. Ainsi, par l'emprunt lexical « Anh, Alhamdoulilahi » à la langue sénégalaise, cherche-t-elle à ouvrir sa communauté au monde. Ceci de notre avis et peut-être aussi de celle de l'auteur, serait dans l'optique d'agir sur la mentalité des insulaires et de leur faire comprendre qu'il existe un fonctionnement sociétal mieux adapté à la société que celle qui y fait déjà la loi.

Il est important de noter que la modalité exclamative, même si elle peut se réaliser lors d'échanges verbaux, est orientée essentiellement sur le locuteur. Elle est une manifestation extrême de la subjectivité du discours puisque, comme le dit Jean-Pierre Benoist dans son article « L'Exclamation comme transformation de modalité », « le réel n'est ni décrit, ni ordonné, ni questionné mais seulement évoqué en cédant la place au sentiment et à l'émotion qu'il éveille chez le locuteur. » (1987) De ses formes, nous retiendrons qu'elles procurent, de par leur fort usage, à Diome un support à la propagande des valeurs qu'elle

prône pour rétablir l'équilibre entre hommes et femmes dans la communauté sénégalaise qu'elle décrit.

Les analyses que nous avons effectuées dans le cadre des modalités d'énonciation a permis de montrer qu'un locuteur laisse des traces de ses sentiments, ses opinions bref de sa personne dans le discours qu'il énonce. De ces modalités d'énonciation, nous retiendrons qu'elles permettent de véhiculer une information considérée comme vrai de fait (l'assertion), de solliciter une information ou de pousser à la réflexion (l'interrogation), de donner un conseil ou un ordre (l'injonction) et d'exprimer plus librement son ressenti face au fait décrit (l'exclamation). Mais au-delà de ces modalités, se cache une intention voilée de Diome qui serait de faire accepter le changement qu'elle envisage pour la communauté du Sénégal qu'elle peint. Il s'agit aussi pour elle, de s'évertuer à modifier l'ordre établi en influençant la croyance populaire et de faire accepter son point de vue par rapport aux problèmes qu'elle expose. Rendus à ce niveau, on est en droit de se demander si on ne peut envisager le concept de modalité que du point de vue des modalités de phrases ? N'est-il pas possible d'identifier l'expressivité d'un sujet d'énonciation dans des syntagmes ? C'est ce à quoi nous tenterons de répondre en abordant les modalités d'énoncé.

## CHAPITRE 4 : LES MODALITÉS D'ÉNONCÉ DANS LA DÉNONCIATION DES MÉFAITS DE L'IMMIGRATION CLANDESTINE ET DE LA CONDITION DE LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE

Aucun discours n'est exempt de toute subjectivité. Chaque individu introduit, même inconsciemment dans son énoncé, une certaine évaluation de ce dont il parle. Dans cette optique, B. Lee Whorf stipule que :

*Nous découpons la nature selon les lignes établies dans notre langue [...] ; en fait, il nous est impossible de parler sans souscrire au mode d'organisation et de classification du donné que cet accord a décrété [...]. Aucun individu n'est libre de décrire la nature avec une impartialité absolue mais contraint au contraire à certains modes d'interprétation alors même qu'il se croit le plus libre. (2002 : 79)*

Par ailleurs, à travers l'étude du vocabulaire, on est en mesure de situer un texte par rapport à un axe d'énonciation mais aussi à l'opinion de son auteur. Cette opinion peut être entendue comme l'attitude de ce dernier par rapport à son énoncé et notamment la manière dont il nuance ou appuie son propos. Dans ce sens, les modalités d'énoncé réalisent la fonction expressive de Roman Jakobson en cela que ces modalités sont tournées vers l'énonciateur qui apprécie le contenu de son énoncé. De ce fait, quels sont les procédés grammaticaux qui traduisent le jugement du locuteur par rapport à ce qu'il dit ? Partant du principe selon lequel plusieurs éléments linguistiques référant aux différentes modalités d'énoncé peuvent se retrouver dans un même énoncé, il s'agit donc, sans prétention d'exhaustivité, de procéder à l'identification et à l'étude de tous procédés grammaticaux d'un énoncé qui permettent de traduire le degré d'implication d'un locuteur vis-à-vis de ses propos.

### 4.1. La quantification

La quantification existe de manière sous-jacente dans les structures linguistiques en ce sens qu'un locuteur, en élaborant son discours, peut avoir le sentiment qu'une unité est prioritaire par rapport à un autre. Jean-Pierre Descles (2005) définit la quantification comme une série d'opérations de détermination qui sont constitutives de la bonne formation de l'énoncé. Ce vocable recouvre plusieurs acceptions<sup>8</sup> comme c'est toujours le cas en linguistique. Dans la controverse que rencontre cette notion en linguistique, Charaudeau

---

<sup>8</sup> Quantificateur pour les logiciens, quantifiant pour Marc Wilmet pour qui le vocable a l'avantage de suivre le modèle de déterminant, et quantifieur pour Dominique Maingueneau.

tranche le débat en proposant dans *La Grammaire du sens et de l'expression* une présentation des catégories linguistiques dont l'accent est mis sur le « souci de mettre en relation les *moyens d'expression* et *l'intention de communication (sic)*. » (1992 :6) Ainsi, les quantificateurs ne sont plus réductibles aux éléments qui modifient le nom mais s'étendent aux « formes qui ont pour fonction linguistique de signifier la quantité et l'intensité. » (Ibidem : 241) Prenant ainsi position pour la logique de Charaudeau, nous distinguerons les mots lexicaux et grammaticaux qui permettent une détermination des êtres de ceux qui ne l'acceptent pas. A cet effet, nous essayerons d'analyser les différentes valeurs de la quantification ainsi que la subjectivité qu'elles dévoilent au moyen des extraits suivants :

(1) « Quand la foi pose son doigt péremptoire sur le curseur de la pensée, **les** bonnes âmes disent simplement *Amen*. » (L16 : 28)

(2) « **Plusieurs** familles comptaient **des** fils absents, mais si l'on murmurait dans les chaumières, **personne** n'en parlait en public. Le marabout pouvait dresser une liste de **la plupart** de ceux qui étaient partis, puisque **beaucoup** l'avait sollicité pour un talisman, mais il ne pipait mot. » (L26 : 153-154)

(3) « Sorcière, Diable, bosse, zébu, pelage, et puis quoi encore ? » Si sa fidèle amie en était déjà à ce langage fleuri, le **reste du village** devait faire circuler les pires médisances au sujet de Daba. » (L17 : 249)

La quantification quelle que soit son degré de détermination, s'exprime au moyen d'adjectifs, d'adverbes et même de déterminants. Ainsi dans le premier énoncé de cette série, la quantification est matérialisée implicitement à travers la mise au pluriel du déterminant « les ». Ce quantifieur a une valeur totalisante c'est-à-dire qui prend en compte tous les éléments d'un même ensemble. Il contribue à spécifier l'idée de Diome selon laquelle il n'existe pas assez de « bonnes âmes » dans une communauté qui en aurait bien besoin, si elle veut endiguer les problèmes qui freinent son épanouissement et son développement.

L'indétermination qui caractérise l'énoncé (2) met en exergue la difficulté à faire le décompte de tous les jeunes dont on enregistre l'absence dans l'île. La quantification indéterminée matérialisée au moyen du déterminant indéfini « des », des adverbes « plusieurs, beaucoup », de la locution adverbiale « la plupart » donne à Diome de déplorer le fait que ces voyages clandestins vident le village de sa main d'œuvre. Bien plus encore que cet état de chose, Diome désapprouve l'attitude des familles, par le quantifieur à valeur nulle « personne », qui encouragent leur progéniture dans cette quête en faisant fi des dangers auxquels elles l'exposent.

Diome décrit aussi la vie de cette communauté rongée par le désœuvrement. «Le reste du village », quantifieur à valeur totalisante, permet à l'auteur de critiquer le manque d'initiative des insulaires dont le quotidien est livré aux « potins », à l'analyse de la vie de chaque personne qui aurait le malheur d'aller à l'encontre de ladite loi du village. Diome critique alors le fait que ceux-ci s'engluent, tous autant qu'ils sont, dans leur misère et n'espère pour seule issue à leur souffrance que la voie du paradis européen.

Il a été démontré que la notion de quantification permet à un locuteur d'exprimer subrepticement son point de vue dans le procès qu'il met en œuvre, et par là, sa subjectivité. En cela, il émet un jugement de valeur en prenant appui sur la notion de quantité que dévoile cette notion. Qu'elle soit déterminée ou non, généralisante ou pas, la quantité qu'exprime le sujet parlant dans son procès lui permet de juger des valeurs et comportements des habitants de l'île. Une autre façon d'exprimer sa subjectivité se localise dans l'implicite du langage. A ce sujet, il est utile de rappeler les propos de Charaudeau selon lesquels « Le « non-dit » ou le « dire implicite » (*sic*) constituent eux-aussi des marques révélatrices d'une attitude du sujet qui se lance dans un acte de communication et qui « modalise » ses énoncés en fonction de la situation et de la situation de communication où il se trouve. » (1992 : 573) De par cet avis, il s'avère alors possible d'étudier la valeur implicite que recouvre le choix des appellatifs par Diome.

## **4.2. Les appellatifs**

Dans une communication verbale, on interpelle une personne éloignée ou distraite autant pour attirer son attention que pour s'assurer qu'il est à l'écoute de la conversation. Outre cela, on peut nommer quelqu'un pour manifester du respect, de l'affection ou même du mépris. Dans ces cas, il est important d'user d'appellatifs. Selon le *Dictionnaire de linguistique* (2001 :43), les appellatifs sont « des termes de la langue utilisés dans la communication directe pour interpeller l'interlocuteur auquel on s'adresse en le dénommant ou en indiquant les relations sociales que le locuteur institue avec lui. » Les appellatifs qu'emploie un locuteur dépendront alors de l'intention de celui-ci et du type de relations qu'il entretient avec son vis-à-vis. Quel peut être la motivation d'un locuteur à employer tel ou tel appellatif ? Quels en sont les différentes variantes ? Le choix des appellatifs n'est donc pas anodin mais correspond à des exigences de différents ordres que nous expliciterons par la suite. Considérant donc ces paramètres et en répertoriant les appellatifs qui s'illustrent dans notre corpus, nous avons pu en proposer plusieurs qui vont du simple nom propre à des métaphores.

### 4.2.1. Le nom propre

Le nom propre correspond à un référent déterminé et le choix que l'on fait dans son attribution à une personne recèle une part d'arbitrarité. Par ailleurs, le nom propre a ceci de particulier qu'il permet de donner une identité à une personne et aussi souvent une personnalité. Delphine Perret (1968) estime à ce sujet que : « ils [les noms propres]<sup>9</sup> servent à ce que ceux qui les portent répondent quand on les appelle par leur nom. » Par ailleurs, il s'avère important de connaître la valeur sous-jacente de tout nom propre c'est-à-dire la signification qu'il revêt et qui permet de comprendre pourquoi il peut être attribué à telle personne plutôt qu'à une autre. Essayons donc de comprendre cet état de chose en examinant les noms propres attribués aux personnages de Fatou Diome et en identifiant le lien qui pourrait exister entre ces noms et la psychologie de ces derniers. Prenons comme illustration les noms propres « Arame » et « Lamine » qui, pour nous, représentent les personnages autour duquel se tisse l'intrigue de l'œuvre et qui véhiculent le mieux les valeurs que Diome défend dans son œuvre.

Les noms d'Arame et Lamine que Diome attribue à ces deux personnages leur accorde une identité personnelle qui détermine leurs actions tout au long de l'intrigue. Ils représentent alors les deux extrêmes de la société que décrit l'auteur. Arame, pour la gente féminine, persécutée et soumise à la tyrannie de sa communauté et Lamine du côté de la gente masculine dont le statut de mâle lui confère une position privilégiée au sein de cette dernière.

Arame incarne, pour le dessein de Diome, des valeurs qui engendreraient une amélioration de la condition féminine. Celle-ci la représente donc à travers ses actions et ses discours comme un symbole de patience, d'amour et d'humilité. Elle est l'image de la mère parfaite, dévouée au seul confort de sa famille et de son entourage. A travers elle, Diome espère présenter un modèle à suivre : « petit bout de femme charpentée de volonté, [...] menhir inébranlable contre lequel venait se briser la haine du vieil homme. » (L20 : p.34)

Lamine, pour sa part, représente celui qui serait à même de faire perdurer les valeurs qui régissaient la vie de la communauté. Au travers de sa personne et aussi de sa personnalité, il représente, pour Diome, celui par qui son combat portera ses fruits. Son parcours dans l'œuvre est différent de bien d'autres jeunes qui comme lui sont partis en aventure pour l'Europe. Il ne s'adonne pas aux habitudes de l'île mais en critique les failles et les abus. Il condamne des pratiques qu'il juge « indécentes dans une société où les problèmes à résoudre s'amoncellent. » (L2 : p.318)

---

<sup>9</sup> Ajouté par nous

Tout porte à croire, à l'analyse de ces noms propres, que la valeur que Fatou Diome attribue à chacun de ses personnages par le biais de leur identité est fonction du souci de celle-ci de mettre en exergue un ensemble de caractères qui serviraient de support aux valeurs qu'elle veut défendre à travers son œuvre. Dans la même lancée, nous envisageons d'étudier l'expressivité que recèlent les appellatifs en prenant à parti les connotations qui déterminent les sentiments existants entre différents locuteurs.

#### 4.2.2. Les termes en emploi métaphorique

Si l'on considère la métaphore comme une figure qui révèle les analogies et des rapports entre différents domaines et dont les connotations sont interprétées suivant le contexte d'emploi, alors on pourrait envisager les appellatifs comme des termes qui rendent compte de l'affection ou du dédain qu'un locuteur aurait à l'encontre de l'autre. Ce sont des mots dont la connotation témoignent de l'état d'âme d'un sujet parlant qui extériorise tout le flux de sentiments qu'il pourrait avoir à l'encontre d'une personne ou d'une idée. Ces différentes connotations identifiées dans certains appellatifs donneraient à Diome matière à établir les rapports de force qui existent entre les insulaires et nous permettraient aussi de comprendre la désolation qui transparait dans son œuvre. Les occurrences que nous allons repérer pourraient nous éclairer à ce sujet :

- (4) « Cela l'irritait quelque peu, mais à la fin de chaque repas, quand ces **écornifleurs** oublièrent de le remercier, lui n'oubliait jamais de rendre grâce à son Seigneur. » (L5 : 30)
- (5) « ...Tu sais, ma coépouse, notre troisième, cette **jeune radine**, elle nous a servi un déjeuner infect, bien que je l'ai vu plumer un coq. Cette **pimbêche** dit qu'elle va préparer un ragout pour le dîner de Wagane. » (L4 : 38)
- (6) « Foutez-le camp ! Hors de ma vue ! Le caneton barbote dans la même fange que sa mère ! **Saletés** ! Allez, ouste ! » (L23 : 122)

La métaphore permet de trouver des connotations qui seraient l'équivalent de ce qu'un locuteur pense véritablement des autres. Ainsi, Diome dévoile, au travers de ces métaphores, des aspects de la souffrance et de la polygamie présente sur l'île. Dans l'énoncé (4), le choix du terme « écornifleurs » n'est pas anodin mais vise à souligner le comportement malsain que l'indigence insinue dans les mentalités. Ce faisant, Diome se désole de la mendicité de ceux-là qui, loin de développer des moyens de remédier au manque de ressources pour sa communauté ou tout du moins pour sa famille, « s'asseyaient sur leur dignité pour un repas gratuit. » (L10 : p. 30).

De plus, Diome s'insurge contre l'hypocrisie et l'hostilité entre les femmes qu'alimente le régime polygamique que la société leur impose. Dans le (5), il est alors mis en avant le mépris que le locuteur aurait pour la « jeune radine », la « pimbêche » qui lui a arraché le privilège qu'elle avait auprès de son époux. L'auteur décrit ainsi les inconvénients de la polygamie qui n'est qu'une résultante des mariages arrangés qui permettent aux hommes de mettre en exergue leur autorité et le rang privilégié qu'ils occupent dans la communauté.

De l'énoncé (6), nous retiendrons le souci de Diome d'insister sur la tyrannie dont fait preuve les hommes à l'égard des femmes. Le terme « saletés » visant à désigner une mère et son fils par leur mari et père dénote bien du mépris que tolère la société. Il est alors à noter que la femme, bien qu'étant le pilier de la famille sénégalaise, celle-là qui assure le confort, l'éducation et l'épanouissement de la famille, n'obtient pour seule récompense que l'ingratitude, le mépris, l'humiliation de la part du chef de famille et de la société.

Les appellatifs renseignent sur l'importance qu'un sujet d'énonciation accorde aux autres, dans ou en dehors d'un échange verbal. Ils nous renseignent encore plus sur la psychologie de Diome et le point de vue qu'elle adopte face aux problèmes qu'elle développe dans *Celles qui attendent*. Ainsi, le choix d'un appellatif serait donc révélateur autant de l'affection qui unit les interlocuteurs, du sentiment réciproque ou non qu'ils ressentent l'un envers l'autre que la distance sociale et hiérarchique qui les identifie. En fin de compte, le locuteur opère des choix qui lui permettront d'être le plus expressif possible dans le discours qu'il produit. La question que l'on se poserait à présent est celle de savoir si ces choix expressifs s'opèrent aussi quand on aborde la question des catégories linguistiques ?

### **4.3. Les catégories linguistiques**

Riegel et al. Postulent que « l'inventaire de l'expression linguistique de la subjectivité se fonde d'abord sur les catégories linguistiques ». (2009 :976) De ces catégories linguistiques, Kerbrat-Orecchioni distingue deux aspects de la subjectivité : l'affectif qui concerne toute expression d'un sentiment du locuteur et l'évaluatif qui correspond à tout jugement ou appréciation du locuteur. Ainsi, beaucoup d'unités lexicales renvoyant à ces deux aspects indiquent les sentiments et le système des valeurs de l'énonciateur. Il s'agit du substantif, de l'adjectif, de l'adverbe et de certains verbes.

### 4.3.1. Le substantif

Quand on parle de substantif, on fait référence à des termes qui permettent à un locuteur de donner un jugement personnel. En cela, les substantifs à valeur subjective permettent d'éliminer d'un discours les éléments à prétention objective pour y insérer des mots considérés comme comportant un trait sémantique subjectif. Bien que le repérage des unités lexicales à valeur axiologique ne soit pris en charge par aucune méthode automatique, nous tenterons, pour plus de clarté dans notre travail, d'en relever les plus évidentes que nous classerons en substantifs péjoratifs et mélioratifs.

Le choix des unités lexicales à valeur péjorative dépend de l'intensité que le locuteur veut insuffler à son discours. Il témoigne aussi de l'antipathie que ce dernier ressentirait envers un ou des interlocuteurs. Bally, cité par Kerbrat-Orecchioni (1980 :91-92) développe cette intention en faisant remarquer au sujet de l'insulte que :

*« Supposons un homme du monde dont le langage est habituellement correct et châtié ; vous lui demandez son jugement sur un financier véreux ; s'il répond : 'c'est une fripouille', vous aurez l'impression d'un corps étranger qui s'est logé dans un système expressif tout différent : vous sentez que le sujet aurait habituellement employé un autre mot (coquin, misérable, etc.) ; s'il en a choisi un plus vulgaire, c'est pour mieux marquer son mépris. »*

Ainsi, pour Bally, le choix des termes péjoratifs permet de témoigner du degré d'animosité, d'aversion que peut ressentir un locuteur à l'égard d'un être. Cela se justifie dans les exemples suivants :

- (7) « Tu n'es pas seule, tu n'es pas seule », lui avaient répété les gens venus aux obsèques. « **Menteries** », avait-elle pensé, le temps lui avait donné raison. » (L2 : 45)
- (8) « Ce **zouave** déguenillé pouvait tomber, se fracasser un membre, piquer une crise cardiaque ou avaler sa **pourriture** de langue ; il pouvait même pousser l'indécence jusqu'à mourir sur le coup, de sorte qu'on l'accuserait de l'avoir tué. » (L21 : 121)
- (9) « Assez de ce **tâcheronnat**, à nous de nous faire respecter ! » (L4 : 169)

La valeur dépréciative que peut recouvrir un terme est signe de la volonté d'un locuteur de mettre l'accent sur un fait qui lui tiendrait à cœur. Le choix des substantifs, dans ce cas, est alors fonction de l'état d'âme de celui-ci. Alors, Diome tout au long de son œuvre va à l'encontre de l'hypocrisie qui habite la mentalité des insulaires. Le choix du substantif « menteries » au (7) serait de ce fait un moyen pour elle d'exprimer sa rage envers cette

société dont les valeurs sont bafouées et qui n'accorde aucune importance aux sentiments les plus élémentaires.

Diome attribue au (8) la liberté à la femme d'exprimer son opinion et ce qui en ressort démontre l'exaspération de la gente féminine opprimée dans leur communauté. Les substantifs « zouave » et « pourriture » contribuent alors à rendre compte de son état d'âme et de la manière dont elle se représente son oppresseur. L'auteur accorde alors un répit à celle-là et laisse entrevoir dans ces propos un possible changement qui rétablirait l'équilibre dans la société.

Cette prise de conscience qu'a amorcée Diome se reflète encore dans l'énoncé (9) dans lequel la mention du substantif « tâcheronnat » vise à montrer que les femmes sont conscientes de l'état d'esclavage auquel elles sont réduites. En cela, elles se voient investies de la mission que leur assigne Diome de comprendre que c'est elles qui sont à même d'opérer le changement qu'elles envisagent pour leur société. Si les substantifs péjoratifs permettent de caractériser les valeurs négatives qu'on identifie de façon latente ou manifeste en tout individu ou dans toute société, on pourrait penser, comme on se donnera la peine de démontrer par la suite, que les substantifs mélioratifs mettraient l'accent sur le positif, le louable.

Les unités lexicales mélioratives sont les plus abondantes dans le corpus dans la mesure où bon nombre de locuteurs ont tendance à employer plus de termes laudatifs que de termes dégradants. Selon les études de Kerbrat-Orecchioni à ce sujet, les axiologiques dans ce cas sont alors les plus nombreux, surtout dans les énoncés à prétention descriptive. Ces termes sont fonction de l'admiration, du respect et même de l'estime qu'un sujet parlant éprouve à propos d'un autre ou d'un objet. Vérifions cette idée dans les exemples suivants :

(10) « Les mots avaient mûri en elle comme des **chrysalides** prêtent à livrer leur trésor. »

(L10 :64)

(11) « Quelques **astucieux** avaient flairé la bonne aubaine : ils rachetaient et revendaient les plus grandes pirogues aux passeurs, qui à leur tour, monnayaient la traversée aux aventuriers téméraires, prêts à embarquer sur n'importe quel esquif pour rejoindre l'Espagne. » (L10 : 68)

(12) « Issa, le **veinard** ! Dire qu'il avait eu le toupet de laisser une telle **perle** derrière lui ! » (L7 :

216)

Bien que les substantifs à valeur méliorative permettent de décrire un aspect positif d'une chose ou d'un fait, il n'en demeure pas moins que leur utilisation dans des énoncés peut avoir aussi une incidence négative dans l'interprétation qu'on en fait. L'énoncé (10), nous expose le besoin qu'éprouve le locuteur d'exprimer ses sentiments. Alors, Diome lui accorde

de dévoiler ses émotions, de se libérer des chaînes qui musèlent la femme sénégalaise et par l'expression « chrysalides » montre toute la beauté que peut refléter les opinions d'une femme qui s'engage sur le chemin de la transformation des mœurs.

L'énoncé (11) tente de prouver la capacité intellectuelle des insulaires qui pourrait être mis au service de la société en vue de favoriser son développement. C'est dans cette optique que Diome privilégiait implicitement l'expression « astucieux ». De manière évidente, elle regrette le fait que ce sont ces promoteurs du développement qui sont à l'origine de l'immigration clandestine dont elle dévoile les mécanismes ; ceux-là dont les actions confortent l'île dans cette posture d'indigence et de souffrance.

Dans l'énoncé (12), il est fait référence à la richesse de l'île et à l'abandon de ces richesses pour d'autres presque inaccessibles. Diome considère comme « veinard » les habitants de l'île qui n'auraient rien à envier aux autres s'ils se donnaient la peine d'améliorer « la perle » qu'ils avaient à leur portée. Ces deux substantifs mélioratifs rendent ainsi bien compte de l'intention de Diome de mettre fin au problème d'émigration qu'elle décrit dans son récit.

En fin de compte, si le substantif quelle que soit la valeur qu'il exprime, est à même de témoigner de la subjectivité de Diome dans ses écrits qui prend parti pour la préservation des ressources humaines de sa communauté, alors nous concevons le fait qu'on ne puisse s'exprimer, exprimer son point de vue sans le concours du substantif. En restant dans le domaine des catégories grammaticales et de l'implication de Diome dans son récit, il est important d'aborder la catégorie du verbe qui s'avère importante dans la description de la culture sénégalaise, du point de vue des actions menées par les membres de cette communauté.

#### **4.3.2. Le verbe**

La subjectivité d'un énoncé repose sur le fait que cet énoncé peut être contesté. Tout comme les substantifs et les adjectifs, certains verbes sont plus marqués de subjectivité que d'autres. Ces verbes peuvent alors être marqués d'une subjectivité occasionnelle ou contenir intrinsèquement une évaluation valorisante ou dévalorisante du sujet parlant. Catherine Kerbrat-Orecchioni pense à ce sujet qu' « il faut distinguer le cas où la valeur axiologique figure de façon stable dans le contenu de l'item, de ceux où elle n'apparaît que comme un effet de sens lié aux caprices du contexte » (Op. Cit.119-120). Dans l'un ou l'autre cas, les verbes dits subjectifs dévoilent l'affect du sujet parlant dans le procès qu'il effectue en tant

que « je »<sup>10</sup>. Partant de là, on peut voir en ces verbes l'expression de la révolte de Diome face à la précarité dans laquelle vit la communauté qu'elle présente dans son œuvre. Il est possible d'en savoir davantage sur la valeur subjective de ces verbes en étudiant les extraits suivants :

(13) « Merci, merci, s'il plaît à Dieu, tu n'attendras pas longtemps. Je t'**assure** que je viendrai te régler dès que possible. Merci. » (L13 : 20)

(14) « Le repas se poursuivait plus calmement mais la détermination de chacun restait sans faille. On **empoignait** une feuille de chou, à peine pliée, on l'**enfournait**. » (L9 : 41)

(15) « Quoi ? Viens ici ! Viens me dire ce que tu as de si important à dire ! **Persiffla** Arame, dans un regain de vengeance. » (L6 : 121)

Dans l'exemple (13), le locuteur engage sa bonne foi par l'emploi de « assure », seule richesse qu'elle possède et espère en la sollicitude de son vis-à-vis. Par ce verbe au présent de l'indicatif, Diome explore une fois de plus la misère qui pousse les hommes à devenir « débiteurs » de l'épicerie du coin. Cet état de précarité fait dire à Diome dans son récit que « la pauvreté représentait le lien souterrain, le pont invisible sur lequel la sollicitude courait d'une âme à l'autre. » (L10 : p. 21)

Dans le deuxième énoncé de cette série, la pauvreté des insulaires que Diome décrit est encore plus manifeste. Toutefois pour l'auteur, elle n'engage pas les enfants de l'île qui « ne perçoivent guère la durée du processus qui met les repas à portée de leur gourmandise » (L5 : p.18). Diome, à travers l'emploi des verbes « empoignait », « enfournait », met en évidence l'indigence, l'attitude de ceux-là qui, dans leur misère, voit en chaque repas fugale qui leur est proposé, une occasion de se sustenter au mieux.

Concernant le dernier énoncé, Diome signifie par le verbe au passé simple « persiffla » le ras-le-bol d'Arame et par elle, de toutes les femmes opprimées par le mode de vie qu'elle représente. La valeur intrinsèquement péjorative de ce verbe donne à Diome d'attaquer ce système qui domestique la femme et l'avilie pour le seul confort des mâles de la communauté. Elle espère de ce fait un prompt changement des mœurs et l'amélioration des conditions de vie des habitants.

On constate de l'étude des verbes subjectifs que la valeur sémantique qu'ils renferment permet à l'auteur de nous situer plus ou moins sur la misère qui sévit sur l'île du Sénégal. Ces verbes dénotent ainsi de l'information que donne Diome sur les problèmes que rencontre l'île,

---

<sup>10</sup> Le « je » peut être considéré comme une déictique personnelle qui aurait une fonction expressive. En cela, il serait l'expression d'un jugement que l'auteur que l'auteur ferait soit sur sa propre personne, soit sur une autre personne ou un objet dénoté.

l'appel à une prise de conscience et le souci d'influencer la vision que tout un chacun a de la situation qui prévaut dans cet espace sénégalais. Cette position subjective qu'adopte l'auteur de *Celles qui attendent* dans son récit peut aussi être rendu possible par les adjectifs qualificatifs dans lesquels le sujet d'énonciation, dans les choix qu'il opère, se trouve émotionnellement impliqué dans son énoncé.

### 4.3.3. L'adjectif qualificatif

De la classification des adjectifs qualificatifs, nous retiendrons les adjectifs objectifs et les adjectifs subjectifs. Les adjectifs objectifs sont ceux-là qui relèvent des faits vérifiables, des adjectifs de couleur etc. Ce n'est cependant d'objectivité dont nous nous occupons. Nous nous attèlerons dans ce cas à étudier les adjectifs qui seraient le foyer de la subjectivité et qui seraient du domaine de ce que Hjelmslev, que cite Kerbrat-Orecchioni (1980 :95) appelle « le foyer interprétatif du langage ». Afin de proposer une interprétation de ces adjectifs, il serait préférable de tenir compte non seulement du contexte dans lequel ces adjectifs se trouvent employés mais aussi de l'état affectif de celui qui les utilise. A ce sujet, Kerbrat-Orecchioni énonce un fait :

*« "Cette pénible affaire", "cette triste vérité", "la malheureuse Madame B", "la pauvre femme" : autant d'expressions qui sont à considérer comme subjectives dans la mesure où elles indiquent que le sujet d'énonciation se trouve émotionnellement impliqué dans le contenu de son énoncé » (1999, 140)*

Prenant en compte ce point de vue, on envisage d'expliquer le fonctionnement des adjectifs subjectifs suivant les différentes valeurs que recouvre l'évaluation du sujet parlant.

On distingue dans la catégorie des adjectifs qualificatifs, les adjectifs affectifs qui induisent une réaction émotionnelle du sujet parlant et les adjectifs évaluatifs qui seraient fonction de l'univers de croyance de celui-ci. Par ailleurs, afin de déterminer la valeur axiologique de l'adjectif qualificatif, il est nécessaire d'envisager le contexte de son utilisation ainsi que ce qu'on sait de l'idéologie de son locuteur. Prenant ainsi en considération le contexte de production de diverses unités lexicales, Charaudeau affirme que : « L'acte de langage n'épuise pas sa signification dans sa forme explicite [...]. Ce qui nous amène à le considérer comme un objet double, constitué d'un Explicite (ce qui est manifeste) et d'un Implicite (lieu de sens multiples) qui dépendent des circonstances de communication. » *Celles qui attendent* est ainsi une œuvre dans laquelle on identifie une abondance de catégories d'adjectifs qui, de par leur signification, dévoile la mission dont s'investit Diome. Dans sa lutte contre les problèmes qui détruisent l'île, elle y envisage une reconstruction en posant

implicitement les bases de son entreprise par le biais des axiologiques. Vérifions cela dans les exemples suivants :

(16) « C'était l'heure **ralentie**, l'heure **plate**, une succession **monotone** de minutes sans saveur. »

(L2 : 61)

(17) « Cette **sinistre** journée ne faisait que prolonger une longue piste **épineuse** qu'ils empruntaient ensemble, depuis des années. Il n'aurait servi à rien de revenir sur la difficulté du parcours, c'est la suite qui méritait une concertation, afin d'élaborer, sans tarder une stratégie **salvatrice**. » (L19 : 127)

(18) « Un corps repêché en mer, cela avait bien sûr réveillé de **terribles** souvenirs chez les insulaires, mais chacun faisait ses calculs de probabilité pour se rassurer. [...] Chaque mère s'éventait les oreilles, chassait l'**horrible** pensée et se persuadait que ce ne pourrait être son fils. On se voulait **placide** et, même quand elle ne l'était pas, on en donnait l'air. » (L11 : 174)

En considérant le besoin de l'auteur de présenter les réalités de la vie des insulaires, l'on ne s'étonne donc pas d'un tel choix dans les adjectifs qualificatifs. De cela, la postposition des adjectifs évaluatifs « ralentie, plate, monotone » permet de décrire dans le (16) une période de la vie des insulaires qui amène à comprendre le manque d'activités qui règne dans leur espace. Cette postposition de ces adjectifs, bien que conférant à la phrase un caractère objectif, n'entache toutefois pas le dessein subjectif qu'on y identifie. A cet effet, par cette caractérisation, Diome décrie le désœuvrement des insulaires qui subissent le temps au lieu de l'appriivoiser pour la bonne marche du progrès. Ce progrès, elle le souhaite, elle l'espère et l'envisage même à certains moments de son récit.

Le degré d'intensité qu'implique l'emploi des adjectifs affectifs « épineuse, sinistre » serait à même de rendre compte de la vie douloureuse et du parcours semé d'embûches des habitants de l'île. Cette négativité que présentent les adjectifs dans l'énoncé (17) démontre le souci de Diome de peindre la communauté à travers tout ce qu'elle a de sombre, tous ses défauts pernicious. Cette image négative qu'elle montre de cette société a pour but de préparer au changement car l'utilisation de l'adjectif mélioratif « salvatrice » dévoile le désir de Diome de mettre fin à la pénitence que s'infligeaient les habitants de l'île. Alors, l'action qu'elle mène dans son œuvre vise à permettre à cette communauté de se départir d'un passé de tourments et de peine, d'envisager des « stratégies » pour l'avenir dans l'optique de rétablir l'ordre et ainsi de réparer les torts du passé.

Dans l'énoncé (18), les adjectifs affectifs « horrible, terribles » caractérisent l'inquiétude dans le cœur des insulaires mais aussi dévoile par « placide » leur incapacité à accepter les choses telles qu'elles sont. Ce dénie de la réalité, Diome la peint avec amertume et se désolé de ce que la misère amène les insulaires à envoyer leurs enfants en pâtures à

l'inconnu. Elle présente encore plus, au travers de ces adjectifs, les dangers de l'immigration clandestine et espère en cette présentation macabre une prise de conscience et par là un renouveau.

En fin de compte, les adjectifs, qu'ils soient affectifs ou évaluatifs, sont porteurs de subjectivité même s'ils le sont à des degrés différents. Notons par ailleurs que tout emploi d'adjectif qualificatif dépend, dans ce cadre, de l'intention de Diome d'émettre un jugement de valeurs sur les exactions constatées dans cette île du Sénégal. La description négative qu'elle opère ainsi vise à susciter l'envie d'améliorer voire de changer catégoriquement les habitudes qui détériorent l'image de l'île. Le narrateur peut apporter une touche particulière aux mots qu'il utilise dans le but de donner une évaluation de ces faits et actions. En cela, il use d'adverbes.

#### **4.3.4. L'adverbe**

L'adverbe est une catégorie grammaticale de nature invariable dont l'emploi apporte une valeur ajoutée à un énoncé. De ces adverbes, nous identifions les adverbes de phrases et les adverbes adjoints à la proposition. La distinction entre ces deux catégories est devenue classique. Si les premiers portent sur l'ensemble de l'énoncé, les seconds, eux, portent sur le verbe ou un autre constituant auprès duquel il joue le rôle de « modifieur ». Oswald Ducrot (1980), dans le cadre de la théorie de l'énonciation, estime qu'un adverbe « qualifie l'énonciation dans laquelle l'énoncé est apparu ». Ainsi donc, on peut penser comme ce linguiste que de tels modalisateurs participent à une représentation d'un événement énonciatif à qui il attribue tel ou tel caractère. Ces adverbes servent ainsi au locuteur à rendre compte des conditions particulières dans lesquelles l'énoncé est produit et constituent une forme de manifestation particulière du locuteur de l'énoncé. Ces adverbes modifieraient alors non pas un élément de la phrase une proposition entière. De plus, on peut constater dans l'emploi de ces adverbes que ceux-ci portent non pas sur le sujet du procès mais sur le sujet de l'énonciation.

Par ailleurs, les adverbes peuvent aussi engager la conviction personnelle d'un locuteur. Ces adverbes, incriminant la personne du locuteur par l'emploi du possessif de la première personne, indiquent que le locuteur présente un point de vue subjectif, parle en son nom propre, émet un jugement conforme à son univers de croyances. Ils n'objectent pas le point de vue selon lequel d'autres visions des choses sont possibles, que son point de vue peut être contredit. Ainsi, les adverbes consentent au locuteur de donner un jugement de valeur sur la description qu'il se fait du monde. Aussi, on comprend que l'usage abusif de ces

modalisateurs dans *Celles qui attendent* marque l'évaluation que Diome fait de la situation qui prévaut dans l'île. Il est possible d'identifier ces modalisateurs dans les occurrences suivantes :

(19) « Elle minimisait l'impact de l'aveu qu'elle lui avait fait, convaincue qu'un fils ne pouvait rejeter sa mère pour si peu. Lamine avait **sans doute** appris les fiançailles de Daba et c'était **assurément** le dépit qui l'avait poussé à agir comme il avait fait : il était parti comme ceux qui fuient un lieu de bataille. » (L10 :156)

(20) « **Si tu veux mon avis**, cet homme ne te déteste pas, **peut-être** même qu'il est odieux parce qu'il t'aime trop et ne supporte pas l'idée de t'avoir partagée. » (L9 :180)

(21) « ...Tout ce qui pousse à la ferme appartient au fermier, disent les anciens. Et puis, si j'avais eu un enfant toutes les fois que je t'ai trompée en Europe, **franchement**, j'aurai ramené de quoi peupler ce village ! » (L31 : 306-307)

Les modalisateurs de certitude « sans doute, assurément » qu'on retrouve dans le (19) viennent renforcer la valeur de vérité qui colore les propos de Diome et par là, l'œuvre entière. Ainsi, l'assurance qu'on identifie dans les propos du locuteur serait la même qui détermine l'élaboration de l'œuvre de Diome. Au-delà de cette confiance du locuteur dans les raisons du départ de Lamine, c'est la certitude de Diome dans les faits qu'elle développe. Ainsi, pour elle, la campagne de migration vers l'Europe serait prioritairement due au besoin des jeunes insulaires de fuir « le lieu de bataille », d'échapper à cette communauté qui opprime plus qu'il ne libère et qui n'offre aucune chance de réussite, aucun projet d'avenir.

Le modalisateur « peut-être » dont la valeur de doute permet d'émettre des réserves dans les propos qu'on énonce engage le point de vue du locuteur introduit par une locution figée « si tu veux mon avis ». L'adverbe « peut-être » serait un moyen d'évaluer les chances de réalisation du projet qu'elle amorce pour rétablir la position de la femme au sein de l'île. Alors, les propos du (20) poseraient comme hypothèse que c'est la femme qui serait à l'origine de sa propre condition d'opprimé.

L'énoncé (21) engage pour sa part la sincérité du locuteur. En cela, l'adverbe modalisateur « franchement » viendrait modifier l'énoncé dans son ensemble en émettant lui-même un commentaire sur ses propos. Dans son œuvre, Diome, par cet emploi, donne la possibilité à ses destinataires de contester la position qu'elle adopte dans sa lutte pour la condition de la femme et l'immigration clandestine. Elle donne ainsi la possibilité à chacun de prendre position face à cet état de choses et même d'en émettre un avis favorable ou défavorable.

Il s'agissait de montrer que les modalités d'énoncé peuvent mettre en évidence la subjectivité d'un locuteur. Nous nous sommes attelés, à cet effet, à présenter la notion de

« quantité » qui est relative suivant qu'on passe d'un sujet parlant à un autre, les noms propres qui sont le reflet de l'idéologie qui veut être représentée et le discours axiologique qui rend compte de la façon dont Fatou Diome perçoit l'univers qu'elle nous fait découvrir dans son œuvre.

Partant de là, l'analyse des modalités énoncives a ainsi permis de mettre en évidence les notions de quantification, d'appellatif et de catégorie linguistique. La quantification offre donc un moyen à F. Diome de caractériser les actions, de faire les statistiques relatives au phénomène d'immigration clandestine et aux problèmes culturels qu'elle présente dans son œuvre. Les appellatifs qui constituent le biais par lequel Diome nous renseigne sur la culture de son île du Sénégal et les valeurs qu'elles prônent dans *Celles qui attendent*. Les parties prédicatives du discours, qui, stylistiquement marquées, font enfin état du besoin de Diome de présenter la position qu'elle adopte quant aux phénomènes qu'elle présente et la vision qu'elle a de l'univers décrit dans son roman. On peut donc concéder à Diome l'utilisation de ces éléments linguistiques pour décrire les valeurs culturelles prônées dans cette île dans laquelle ne subsiste ni pudeur, ni intimité et où chacun n'œuvre que pour sa propre survie.

Cependant, dans le souci de mettre en exergue ces différents discours qui participent de l'implication de Diome dans le récit, il s'avère important de marquer un temps d'arrêt sur les modalités discursives qui montrent les différents procédés par lesquels un narrateur imprime sa subjectivité à travers les paroles rapportées. Ces propos rapportés rendent aussi compte de l'identité culturelle de la communauté du Sénégal dont il est question dans ce récit.

## CHAPITRE 5 : LES PROPOS RAPPORTÉS DANS L'EXPRESSION DE L'IDENTITÉ CULTURELLE DE F. DIOME

On s'accorde à définir le discours comme une instance énonciative qui suppose un locuteur et nécessairement un allocutaire explicite ou non, possédant tous deux le même décodage codique. On parle aussi de discours dès lors que celui qui émet le message laisse transparaître des indices de sa présence, fait référence à des objets et à des circonstances de la réalité ; cela en utilisant les démonstratifs mais aussi des adverbes spatio-temporels. On ne peut donc parler du concept de discours sans l'inscrire dans la hiérarchisation de voix définie dans le phénomène de dialogisme<sup>11</sup> défini par Mikhaïl Bakhtine. Ainsi, chaque fois qu'il y a un discours rapporté, il convient de distinguer l'énonciateur principal qu'on peut encore appeler narrateur et l'énonciateur secondaire qu'on peut nommer par le vocable de personnage<sup>12</sup>. En cela, le discours rapporté contient deux plans : le plan de l'énoncé citant et celui de l'énoncé cité. Pour Henning Nølke<sup>13</sup>, c'est un discours dans lequel « le locuteur fait apparaître le discours produit par un autre locuteur (sa voix ou sa pensée) (*sic*) en la représentant dans sa propre énonciation. » (2001 :162)

Toutefois, on est en droit de se poser les questions suivantes : quelles sont les principales modalités discursives qu'on identifie dans *Celles qui attendent* ? Par quels modes d'articulation Diome matérialise-t-elle l'oralité, vecteur de la culture que les personnages représentent ? Partant du principe selon lequel tout discours même écrit conserve des marques de l'oralité qui l'a vu naître, on peut orienter l'analyse des types de discours mis en scène dans le récit qu'effectue Diome, vers leur participation à la mise en évidence des valeurs culturelles qu'elle se propose de rétablir dans son île du Sénégal. Ces types de discours sont le discours direct, le discours indirect et le discours indirect libre.

### 5.1. Le discours direct

On entend par discours direct, un discours prononcé tel qu'il a été formulé réellement ou tel qu'il est censé avoir été prononcé par des personnages fictifs. Dans un récit, l'insertion des paroles rapportées au discours direct constitue une rupture car on est alors en présence de la situation d'énonciation du personnage et non plus dans celle du narrateur. Dans sa thèse de

---

<sup>11</sup> Le dialogisme est décrit par Robert Vion (2010 : 2) en ces termes : « Le principe dialogique postule que les discours d'un locuteur sont habités de discours antérieurs, de voix qui résonnent dans sa parole et qui constituent le *background* culturel et idéologique permettant la communication entre les humains. »

<sup>12</sup> Ceci dans la mesure où le discours rapporté se situe généralement dans la dimension du récit.

<sup>13</sup> Henning Nølke adopte la terminologie de « discours représenté » dans le cadre d'une analyse polyphonique du discours rapporté qu'il entreprend dans son article « Polyphonie linguistique et discours rapporté ».

doctorat, Mariama Mahamane Ousmane dit du discours direct qu'il « est entièrement monologique dans le sens où l'on observe aucun mélange de voix entre l'instance citante et l'instance citée » (2013 :46) Dans cette logique, on parlera alors de polyphonie. En choisissant de présenter l'énoncé d'autres locuteurs, le locuteur principal se donne une multitude de possibilités de nuancer sa présentation.

En cela, un discours direct peut être considéré comme libre dans la mesure où on n'y observe aucune typographie particulière ni de verbes introducteurs. Dans ce cas, l'énoncé cité se retrouve implicitement introduit à l'énoncé citant au point où il devient difficile de les distinguer l'un de l'autre. On peut aussi dire du discours direct qu'il est formel lorsqu'il comporte toutes les spécificités qui s'opposent à l'identification de cette forme de discours. Cependant, qu'il soit libre ou formel, le discours direct, donne l'illusion de l'objectivité et permet de relayer une information en feignant la neutralité. Dans *Celles qui attendent*, Diome donne l'illusion de s'effacer de la situation d'énonciation pour laisser ses personnages s'exprimer librement dans leurs discours. C'est cet état de chose que nous mettrons en lumière dans l'analyse des caractéristiques du discours direct en insistant sur la part de subjectivité de Diome qui transparait par cet emploi.

### **5.1.1. La typographie du discours direct**

Plusieurs stratégies typographiques peuvent être employées dans le discours direct. On peut avoir l'emploi du surlignement en italique, le retrait à la ligne avec tiret dans le cas du dialogue, l'emploi de deux points et des guillemets. Cécile Desoutter (2013), dans son étude consacrée aux procès-verbaux de réunion de conseils de « facultés » en Italie et en France, dit des marques typographiques qu' « elles portent sur l'enclassement des différents types de discours rapporté [et]<sup>14</sup> permettent de positionner le locuteur responsable du procès-verbal par rapport au locuteur dont les paroles sont rapportées». Aussi peut-on dire que les marques typographiques permettent de délimiter et d'identifier le discours citant du discours cité. Les guillemets s'utilisent à l'écrit pour encadrer les paroles d'un locuteur cité rapportées de la manière la plus littérale possible ; les deux points étant placés après le verbe introducteur du discours. On note aussi l'emploi des tirets plus courants dans les cas de dialogue. Identifions ces marques typographiques dans ces énoncés :

---

<sup>14</sup> Ajouté par nous

- (1) « Pour freiner les questions de Coumba, il lui disait : « T'inquiète, je n'oublie pas ma petite femme ». (L.14 :263)
- (2) « Ceux qui nous oublient nous assassinent ! » C'était sa certitude. (L.19 :265)
- (3) « Avant de sortir de la chambre elle se retourna, posa un regard tendre sur sa belle-mère et lui dit simplement :  
— Merci. (L.8 :285) »

Comme typographie du discours direct dans ces énoncés, nous enregistrons les guillemets et les deux points (1), les guillemets (2), les deux points et les tirets (3) qui transcrivent les propos des personnages quel que soit le mode d'articulation. Dans le (1), les marques typographiques enregistrées rendent compte de la conversation téléphonique de Coumba avec un autre interlocuteur. Dans son souci de taire les angoisses de Coumba, son interlocuteur dont Diome reprend les propos use d'un niveau de langue familier « t'inquiète ». Cette démarcation d'avec le niveau de langue courant qu'on identifie dans la phrase introductive dénote de l'affection voire du degré de familiarité que Diome remarque dans la communauté.

Dans l'exemple 2, le discours direct est marqué par les guillemets. Ce type de discours renferme une exclamation qui traduit la tristesse qui anime le locuteur. Cet énoncé serait une traduction d'un proverbe de la langue sénégalaise si on en croit sa syntaxe quelque peu particulière. On pourrait donc croire que Diome s'est attelée à traduire mot pour mot cette pensée du locuteur afin de ne pas dénaturer le sentiment de désespoir qui y transparait.

Dans l'exemple 3, le discours direct se limite à seule mention de la gratitude « merci » introduit par le tiret. Sans pour autant développer ou donner son avis sur cet élan qui anima le locuteur, Diome pose tout simplement cette expression dans laquelle on identifie le peine de locuteur que l'interlocuteur a su soulager. Dans cette communauté et par cette expression, Diome met en avant la solidarité qui est une valeur qu'elle espère voir prospérer. Ces valeurs qui constituent son cheval de bataille dans récit, Diome les fait prospérer à travers quelques spécificités qu'on reconnaît au discours direct.

### **5.1.2. Les spécificités énonciatives et linguistiques**

Partant du principe selon lequel Fatou Diome transcrit fidèlement les propos de ses personnages en vue de rendre compte de la richesse culturelle de l'île, l'on comprend que le discours direct obéit à des spécificités qu'il s'avère judicieux de mettre en lumière. Au nombre de ces spécificités, nous avons les verbes introducteurs et le marquage de ce discours à l'oral.

Le discours direct est généralement précédé d'une phrase introductive qui indique l'énonciateur et éventuellement les conditions de son discours à savoir le temps et le lieu, les attitudes, les sentiments de l'énonciateur etc. Employés de façon intransitive et relevant de plusieurs ordres dont les verbes d'état et les verbes d'affect, les verbes introducteurs du discours direct permettent au rapporteur d'indiquer, implicitement, la façon dont l'information transmise doit être comprise. Dans cette optique, Maingueneau (1993 :101) écrit : « Le choix du verbe introducteur [...] a donc des conséquences importantes sur la manière dont le lecteur interprétera la citation : ce verbe oriente d'autant plus efficacement que son action passe inaperçu ». Le choix des verbes introducteurs n'est donc pas anodin mais donne une valeur émotionnelle et illocutoire à un énoncé ; il renseigne aussi sur l'état affectif du locuteur citant et sur l'intérêt qu'il donne aux propos du locuteur cité. En cela, les verbes introducteurs permettent à Diome de restituer l'authenticité des échanges verbaux de ses personnages qu'elle matérialise dans son récit en vue de mettre en évidence leurs pratiques sociales.

Cette authenticité dans l'écriture de Diome est aussi rendue possible par la présence des marques de l'oralité que sont l'exclamation, l'interjection et quelques formes d'interrogation. Il est alors possible de restituer dans un récit les différents types de phrases employées par les personnages, les hésitations, le patois, les répétitions qui sont autant de marques propices à rendre compte de la richesse de l'écriture de Diome. Nous examinerons ces différentes spécificités à la lumière des exemples suivants :

- (4) « Foutez le camp ! Hors de ma vue ! Le caneton barbote dans la même fange que sa mère ! »  
(L.23 : 122)
- (5) « Anh, *Alhamdoulilahi* ! Dieu merci ! Soupira Arame. » (L.3 :189)
- (6) « Oui, oui. Euh... ils ont quitté la zone de rétention... Enfin, discrètement. Après, ils sont partis à Cadix, puis à Séville... Mais ils sont revenus à Barcelone... Ils ont habité un moment chez moi, ensuite, ils ont déménagé... Ils habitent maintenant près de chez moi. »  
(L.22 : 230)

L'oralité qui transparait dans l'exemple (4) est le fait du proverbe « le caneton barbote dans la même fange que sa mère ! » qu'accentue le point d'exclamation. La retranscription fidèle de ce proverbe par Diome lui donne un caractère métaphorique qui vise à montrer qu'un enfant est plus attaché à sa mère qu'à son père. Cette idée est très répandue dans la croyance populaire africaine.

Dans le (5), Diome opte pour la transcription fidèle du patois de cette région du Sénégal. « Anh » identifié avec récurrence dans le récit de Diome nous amène à arguer que cette interjection a une valeur de surprise, d'étonnement. « *Alhamdoulilahi* » pour sa part

serait aussi une interjection qui rendrait compte du soulagement du locuteur que Diome précisera par le verbe introducteur « Soupira ». On comprend à travers cet exemple que Diome vise à promouvoir la culture sénégalaise dont se sert les insulaires pour exprimer un sentiment marqué de spontanéité.

L'hésitation du locuteur qu'on identifie dans les propos qu'il énonce dans le (6) est matérialisée par les points de suspension, la répétition du morphème affirmatif « oui » et de l'expression « euh ». Ces différents éléments linguistiques traduisent la gêne du locuteur qui se refuse à divulguer des informations relatives à l'état des émigrés. Ce qui attire notre attention est le fait que Diome se retienne de s'ingérer dans ce discours quand on sait que le problème d'émigration qui est le sujet du dialogue est celui-là qui anime l'intrigue de son œuvre.

Les paroles rapportées au discours direct admettent le discours cité tel qu'énoncé par le locuteur responsable, sans modification de déictiques personnels et temporels. Ainsi, le locuteur principal s'efface pour laisser la place à un locuteur secondaire dont l'intervention opèrerait une rupture dans le récit. C'est ce qui a été constaté dans les énoncés qui ont servi à notre analyse. Diome s'y est abstenue de faire état de son ressenti mais a orienté l'utilisation qu'elle fait du discours direct vers la propagande de la culture sénégalaise qu'elle défend. Elle le dit d'ailleurs lors d'une émission de France 2 « Ce soir ou jamais » (2015) : « Sans ma part africaine, mes livres n'auraient pas le goût qu'ils ont ». Alors, si le discours direct est apte à matérialiser l'identité culturelle de Diome par son effacement énonciatif à certain moment de son récit, il l'est tout aussi pour rendre compte de la polyphonie qui rend dynamique le récit de Diome et enrichit en cela son écriture. Alors quelle attitude analytique devrions-nous adopter quand on aborde le discours indirect qui fonctionne comme une citation du contenu des propos rapportés du point de vue de l'énonciateur du discours citant.

## **5.2. Le discours indirect**

En grammaire française, le discours indirect est une adaptation morphosyntaxique des paroles prononcées ou écrites et sont des paroles déformées. Contrairement au discours direct, le discours de style indirect n'a donc pas d'indépendance syntaxique et énonciative. En cela, il est généralement intégré au discours dans lequel il s'insère et n'est pas marqué par une rupture énonciative. Mariama Mahamane Ousmane estime que « dans le discours indirect, les paroles peuvent être rapportées de façon plus ou moins fidèles sans qu'on ne sache si elles sont mentionnées avec exactitude ou interprétées par le locuteur rapportant. C'est bien dans ce sens qu'on peut dire qu'il y a mélange de voix ou dialogisme. » (2013 :46) Ainsi, dans ce

principe dialogique, le locuteur principal s'implique dans le discours cité au point de se l'approprier en l'introduisant sans marques typographiques dans son propre discours. Maingueneau explique ce phénomène en ces termes : « Le discours indirect permet des contractions plus ou moins grandes, ou, plus rarement, des extensions de celui-ci ; rien n'interdit de rapporter avec une seule phrase de discours indirect un énoncé un énoncé de plusieurs heures ». (1981 :98)

On peut voir en l'emploi du discours indirect dans le récit de Diome le souci de celle-ci de mêler sa voix à celles de ses personnages dans l'optique de montrer son appartenance à cette culture. Outre cette identité culturelle qu'elle revendique, c'est aussi le parti pris dans les problèmes qu'elle dénonce dans son œuvre qu'elle essaie de mettre en évidence. A cet effet, l'étude du fonctionnement du discours indirect que nous mènerons sera orientée dans le souci de commenter l'analyse qu'elle fait de l'émigration et de la restauration des valeurs culturelles qui font défaut à la communauté peinte.

Le discours indirect prend généralement la forme d'un élément grammaticalement subordonné au discours du narrateur. La démarcation est ici assurée par la conjonction « que ». Elle est la première propriété syntaxique du discours indirect. De plus, les verbes introducteurs de ce type de discours peuvent préciser l'appréciation du locuteur rapporteur. Reigel et. al. dans leur *Grammaire méthodique du français* précisent : « Des verbes comme *apprendre, démontrer, se figurer, prétendre, révéler, supposer*, introduisent moins naturellement le discours direct, car ils évaluent la proposition qu'ils introduisent. » (1996 :598).

Le discours indirect, caractérisé par une transformation syntaxique de l'énoncé cité induit aussi une modification sémantique et stylistique qui est propice à l'objectif visé par Diome. Du point de vue de ses propriétés sémantique et syntaxique, le discours indirect présente plusieurs contraintes. La transformation de la phrase induisant la suppression de la typographie expressive des phrases n'est plus à même de rendre compte de l'effectivité de l'acte de langage qui y est identifié. De plus, l'énoncé ne peut plus être appréhendé du point de vue du sujet de l'énonciation mais de celui du narrateur qui s'approprie ces propos pour son propre compte. Alors, le discours indirect procède à l'élimination des éléments linguistiques qui permettent de différencier les énoncés. L'effet de sens que vise alors à produire ce type de discours serait de permettre au narrateur de rapporter les paroles comme il veut. Il pourra alors les résumer ou les simplifier, il en va de sa volonté propre.

De plus, ces différentes transformations mettent en évidence le discours militant que celle-ci introduit de temps en temps avec justesse dans les dénonciations et les revendications. Cet état de chose peut se justifier à travers les occurrences suivantes :

- (7) « Trop fière pour prendre la fuite, elle **se convainquit qu'**elle devait rester et lutter pied à pied jusqu'au jour où elle récolterait les lauriers de son combat. » (L.28 :52)
- (8) « Alors, lorsque son épouse avoua sa gêne de devoir laisser ses enfants à la charge des autres, il trouva le l'argument imparable pour la déculpabiliser : ils avaient assez donné, ils pouvaient donc demander sans complexe. » (L.20 : 55)
- (9) « En revanche, tout le monde **l'avait exhortée** à se montrer à la hauteur de ce qu'on attendait d'elle comme si elle-même n'attendait rien de son mariage. » (L.25 :163)

Contrairement au discours direct qui se veut « objectif », le discours indirect formel procède à une évaluation du procès du locuteur cité. Ainsi, Diome reprend sa plume dans le (7) pour s'investir encore plus dans le combat qu'elle mène dans son œuvre. Ici, elle dénonce le régime matrimonial orchestré dont souffre la femme et envisage le procès du point de vue de celle-là même qui se « convainc » de rester englué dans sa position défavorisée.

Dans le (8), Diome fait valoir le droit de l'hospitalité qui fait la fierté des relations claniques mais qui oblige plus qu'il ne sollicite la contribution des autres. De plus, la structure de la phrase complexe relèverait aussi de la complexité dans les rapports de cette communauté.

Enfin, dans le (9), le verbe qui détermine l'évaluation de l'énoncé et lui attribue tout son sens « exhorta » relève du conseil. Il implique que le conseil que l'on donne à la femme sénégalaise est la soumission à la communauté, l'aliénation de ses droits au profit de ceux des autres. La femme dont parle Diome est alors marginalisée, mis au banc de la société et cette femme peut être identifiée au-delà du Sénégal. Toujours dans l'émission de France 2, elle précise que la condition précaire de la femme dans la société est un problème assez répandu dans le monde. Son écriture, pour elle, fait donc état de cela : « Chez toutes ces femmes, maliennes, afghanes, mexicaines, je trouve le même sanglot de la solitude ». (Op. cit) qu'il soit direct ou indirecte, le discours rend bien compte de la pluralité de voix qu'on y identifie soit par le phénomène de polyphonie (discours direct) soit pas celui du dialogisme (discours indirect). Par ailleurs, à quel phénomène linguistique peut-on assimiler le discours indirect libre quand on sait qu'il possède les propriétés syntaxique et sémantique des deux autres ?

### 5.3. Le discours indirect libre

Le discours au style indirect libre est un procédé qui donne la possibilité au rapporteur de prendre à son compte le discours cité dans la mesure où « il permet à l'auteur de mêler son point de vue avec celui du personnage dont il rapporte le discours » (Reigel et. al., 2002 : 601) Par cette forme de discours, le narrateur peut restituer des paroles et des pensées d'un autre en les intégrant parfaitement à son récit, ouvrant ainsi des perspectives narratives nouvelles. Pour Henning Nølke, « dans le discours indirect libre, c'est seulement la deixis temporelle et la deixis pronominale qui dépendent de la présence tacite de LOC<sup>15</sup> » (2001) C'est donc dire que les marques d'identification de cette forme de discours restent implicites mais sont trahies par les indicateurs de temps et des pronoms même en emploi impersonnel.

De plus, cette forme de discours intègre les caractéristiques du discours direct et du discours indirect. Pour Maingueneau (1976), avec le discours direct, le discours indirect libre a en commun « la dissociation des deux actes d'énonciation » tandis qu'avec le discours indirect, il partage la « perte d'autonomie des embrayeurs. » L'enjeu de son emploi par Diome serait alors de diversifier ses modes d'écriture, de faire valoir la richesse de sa plume en vue de susciter chez ses interlocuteurs un plus grand intérêt, une certaine empathie pour les problèmes qu'elle expose. Vérifions cela dans ces extraits :

(10) « Abdou avait acquis une triste conviction : s'il voulait sauver son affaire, il n'avait pas le choix, il devait se mettre à dos certains de ses amis. » (L.20 : 24)

(11) « En dépit de la prégnance des vieilles lois claniques, Arame s'en tenait à l'évidence de ses sentiments : à ses yeux, les liens qui l'attachaient à son amie comptaient plus que les quelques gênes qu'elle partageait avec cette cousine lointaine avec laquelle elle n'échangeait que des amabilités. » (L.16 : 48)

(12) « Sans être fanfaron, il promenait un air victorieux : ceux qui l'avaient jugé perdant en étaient maintenant pour leurs frais. » (L.20 : 253)

Notons avant toute analyse que l'utilisation du discours indirect libre est un moyen comme un autre dont se sert Diome pour dévoiler la précarité du vécu des insulaires. Le (10) nous dévoile du point de vue de l'épicier du village qui craint de faire faillite dans cette atmosphère d'indigence. Et par là, Diome introduit sa crainte de la décadence de la communauté.

Le monologue du (11) donne matière à réfléchir. Diome y présente les idées d'Arame qui voudrait abattre les barrières des lois qui embrigadent l'homme dans une mauvaise logique. Dans ces propos, on perçoit la révolte de Diome face à cet état de chose mais aussi

---

<sup>15</sup> Le locuteur-en-tant-que-constructeur (LOC) est responsable de l'énonciation

une certaine joie du fait de la prise de conscience de certaines femmes qui se départissent des règles établies.

Dans le (12), la même joie est perçue et dans les propos du locuteur qui « promenait un air victorieux », on distingue la promesse d'aplanir les contraintes sociales qui privent l'homme de son libre arbitre. Diome vient ainsi de gagner une bataille dans le combat qu'elle mène.

On note, à la fin de cette analyse, qu'il peut exister une certaine confusion entre le discours indirect libre et le récit. Il est alors possible de voir en l'emploi de ce type de discours le besoin de Diome de parler à travers la voix et les pensées de ses personnages. Il s'agit aussi de modéliser leurs propos en vue de faire partager ses sentiments propres relatifs à la situation précaire dont souffrent les insulaires. De plus, on voit en cela son souci d'influencer l'affect de ses destinataires en vue de provoquer un mouvement d'action.

L'attitude du locuteur vis-à-vis du discours cité est tributaire de la forme du discours rapporté utilisé. Lorsqu'un locuteur/ narrateur cherche à persuader un interlocuteur/ lecteur qu'il a gardé ses distances par rapport à l'information émise, il emploie le discours direct. Cependant, s'il souhaite les paroles reprises, il se sert du discours indirect. Le discours rapporté contribue alors au dynamisme de l'intrigue d'un récit. De plus, il permet de provoquer une réaction chez le lecteur. C'est alors cette réaction que cherche Diome dans le combat qu'elle mène contre les exactions à l'endroit des femmes et la misère qui favorise l'émigration. Elle se donne alors, au moyen de ses tournures phrastiques et stylistiques, de rendre compte de la culture de ce terroir dont elle relève les points positifs et les failles. Il est important de noter, en fin de compte, que l'un ou l'autre type de discours résulte d'une construction relative du sujet parlant, qui, même s'il ne manifeste pas de manière explicite les marques de sa présence, y laisse toutefois des traces de sa subjectivité.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

Dans *celles qui attendent*, Diome pose les problèmes d'émigration et de la condition précaire de la femme au sein d'une île sénégalaise dont elle taira le nom. Elle décrit ainsi les mécanismes mis en place pour faciliter cet exode et présente la façon dont les femmes sont tyrannisées dans une société où leur seul droit se résume à l'épanouissement de la famille. L'objectivité qui recouvre cette description n'est pourtant pas dénuée du parti pris qu'adopte Diome dans ses propos. Elle aborde alors une analyse de l'émigration qui a pour intérêt principal de montrer qu'elle n'est pas uniquement une conséquence de la pauvreté d'un pays ou d'un continent et qu'elle est profondément liée aux structures parentales et familiales traditionnelles induites moins par les solidarités que par les rivalités inhérentes à la polygamie dans une société où les femmes ne peuvent exister qu'en tant que mères et belles –mères de leurs fils. Ce point de vue farouchement développé dans son œuvre nous ouvre la perspective d'une étude centrée sur des éléments linguistiques qui démontrent la position qu'elle adopte dans son récit.

Notre travail de recherche a été construit autour du thème « **Etude des modalités langagières dans *Celles qui attendent* de Fatou Diome** ». Le problème que soulevait notre travail était celui de par quels mécanismes linguistiques se traduisent les faits de modalités dans l'écriture romanesque de Fatou Diome ? En quoi les valeurs qu'elles renferment peuvent-elles participer à l'interprétation de l'intrigue que Diome illustre en dévoilant la part de subjectivité qu'il comporte ? Nous nous sommes alors attelée à comprendre comment les valeurs des modalités langagières parvenaient à traduire la subjectivité des personnages présents dans le récit et par là, la propre subjectivité de l'auteur. Comment les modalités linguistiques, à travers leurs différentes manifestations, révèlent-elles les attitudes langagières des personnages mis en scène ? Dans quelles mesures les niveaux de syntagmes ou de propositions trahissent les attitudes des énonciateurs présents dans *Celles qui attendent* ? En quoi les mécanismes textuels des différents discours rapportés rendent-ils compte des différentes modalités que véhicule F. Diome dans son œuvre ? Ce sont autant de questions qui ont favorisé l'élaboration de notre travail de recherche.

Afin d'aborder ces questions et de vérifier nos hypothèses, nous avons adopté comme cadre théorique la théorie de l'énonciation qui a permis de rechercher comment les formes linguistiques se mettent en situation et permettent de souligner la distance que le locuteur instaure entre ses propos et lui. Énoncée par Benveniste (1966) et reprise par Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980), Charles Bally (1932) et Maingueneau (1992) à travers son analyse du discours, cette méthode se veut axée sur l'étude des différents procédés qui traduisent la

position des locuteurs par rapport à l'énoncé, l'allocutaire et sa propre personne. Leur méthode est celle que prescrit Bally dans sa stylistique de l'expression (1951) : « Délimitation et identification des faits stylistiques » et que Kerbrat-Orecchioni a modifié pour lui donner la forme suivante : « repérage, description et identification ». Ce concept opératoire nous a permis d'élaborer un plan à deux parties comportant deux et trois chapitres.

Pour ce faire, il nous a fallu nous situer parmi les différentes approches de la notion de modalité. Dans la première partie, nous avons procédé à un balayage théorique de la notion. Le premier chapitre nous offre un cadre propice à l'inventaire bien que non exhaustif des diverses conceptions de cette notion que nous avons pris la peine d'identifier dans notre corpus. Le deuxième chapitre a posé les bases d'une typologie axée sur les valeurs logiques et grammaticales de la modalité. Nous sommes ainsi parvenue à la conclusion selon laquelle la pluralité de modalités qu'on a identifiées dans le domaine de la logique, de la linguistique et de la grammaire, bien que globalisante et sémantiquement complexe nous a fourni un support solide d'interprétation des valeurs subjectives d'une œuvre.

Dans la deuxième partie, axée sur les constructions discursives de la modalité, nous nous sommes attelés à proposer une typologie de modalités dont le fonctionnement faciliterait l'interprétation d'une œuvre et prouverait l'implication de son auteur dans celle-ci. Ainsi, le chapitre troisième centré sur les modalités d'énonciation a permis de cerner la connaissance que Diome possède des mécanismes du combat qu'elle mène, les doutes qu'elle ressent quant à l'aboutissement de son combat, les solutions qu'elle propose pour en venir à bout ainsi que les différents sentiments par lesquels elle passe tout au long de son récit. Les modalités d'énonciation sont alors celles qui constituent le foyer de toute subjectivité et qui dénotent du rapport qu'un locuteur peut entretenir avec un allocutaire dans le cas des modalités injonctives, assertives et interrogatives ou d'un rapport personnel dans le cas de l'exclamation.

Le chapitre quatrième attribuait aux modalités d'énoncé la capacité de traduire les différentes évaluations que Diome fait des problèmes qu'elles exposent à l'aide de la quantification, des appellatifs et des catégories linguistiques du nom, du verbe, de l'adjectif et de l'adverbe. On est alors en mesure de penser que toute modalité d'énoncé entraîne une certaine expressivité dans les propos d'un locuteur rendant ainsi compte de sa subjectivité. Le dernier chapitre, les modalités discursives, enfin, a été consacré à l'étude des différents discours rapportés qui permettent d'« inscrire la subjectivité du scripteur » en traduisant sa

réaction émotionnelle ou son évaluation. Elles permettent alors de mettre en évidence des codes oraux qui traduisent la polyphonie et qui matérialise la culture dont Diome fait état dans son œuvre.

Nous sommes ainsi parvenus à la conclusion selon laquelle chaque œuvre littéraire quel que soit son degré d'objectivité contient une part de subjectivité que l'on peut déceler au moyen de l'étude des modalités qu'on y identifie. Ainsi, dans toute œuvre littéraire s'observe un parti pris habilement dissimulé de l'auteur qui, à travers ses différents personnages, livre la description qu'il se fait du monde. Un texte littéraire n'est donc pas conçu *ex-nihilo*, mais tient compte du contexte dans lequel il se situe, de la norme sociale et artistique et du l'affect de son auteur qui se livre d'une manière ou d'une autre dans son œuvre. Jean Cervoni fait comprendre que toute phrase est modalisée du fait qu'elle implique en même temps qu'un contenu représenté, une attitude modale vis-à-vis de son contenu. Il dit de ce fait que « la phrase la moins modalisée comporte une modalité minimale (étant donné que le mode du verbe constitue une modalité) ». (1992 :65)

Déchiffrer un texte ne suffit pas à le comprendre. A cet effet, l'objectif didactique de notre travail consistait à montrer que l'étude des modalités peut constituer une approche de lecture et de compréhension d'un texte littéraire en cela qu'elle permet de percevoir et de comprendre la symbolique qui soutend l'écriture d'un auteur. À travers l'étude des modalités, il est possible de comprendre la psyché d'un auteur ainsi que la symbolique de son écriture en relevant les occurrences pertinentes qui la parcourt. Ainsi, l'étude des modalités linguistiques et discursives dans *Celles qui attendent* a permis de comprendre que derrière l'écriture de Fatou Diome se cache une combattante acharnée de la lutte contre l'immigration clandestine et la condition de la femme dans une société qui se veut ancrée dans les traditions. A travers ses personnages Arame, Bougna, Daba, Coumba et même Lamine, elle crie sa révolte, son indignation face à l'acharnement des femmes qui œuvrent pour améliorer le quotidien de leurs familles contre la flemme de leurs maris. L'écriture de Diome nous livre ainsi le combat des femmes soumises à leurs maris, au poids du traditionalisme qui les contraint à un travail de bête jamais gratifié, à la solitude et au silence.

Il s'agissait aussi de mettre en relation deux principales notions qu'on retrouve généralement traitées isolément dans des manuels scolaires : la modalisation et le discours rapporté. On peut ainsi les envisager à partir de notion de « prise en charge énonciative ». Cette notion permettra aux élèves de bien analyser les textes mais aussi de produire des textes

dans lesquels il faudra défendre un point de vue « personnel » en l'appuyant sur des assertions prêtées à d'autres. Son utilité s'étend aussi à une mise en place d'un appareil théorique qui donnerait à l'élève d'éviter les pièges relatifs au repérage des différents discours rapportés. Un énoncé ne peut alors être compris isolément mais saisi au sein de tout un ensemble d'énoncés possibles qu'on peut retrouver par paraphrase à l'intérieur desquels un choix d'énoncé est fait, commandé par une situation d'énonciation.. Nous avons ainsi constaté que chaque sujet produit un discours dans lequel la parole circule la plupart du temps pour attirer l'attention, pour influencer et parfois pour changer l'attitude de l'interlocuteur. Il peut s'agir tout simplement aussi de combler le désir de s'exprimer et de représenter le monde selon son propre point de vue.

Il est encore question pour nous de donner à l'apprenant des armes pour repérer la subjectivité dans un texte et d'en faire bon usage. L'apprenant pourra ainsi se poser comme sujet de l'œuvre littéraire afin que l'utilisation de la subjectivité puisse lui permettre de se façonner une identité. Vincent Jouve estime pour cela que c'est « pour les pédagogues, une chance extraordinaire que la lecture soit non seulement ouverture sur l'altérité mais aussi, exploration, voire construction de sa propre identité. » (2004-105) On se rend donc compte qu'il n'existe pas de texte « neutre », les indices de la présence du locuteur étant parsemés ici et là par les propres mots de la langue, même quand il décide de se cacher derrière eux. L'étude des modalités dans un texte contribue alors à établir un pont entre la lecture objective, linéaire qu'on fait d'une œuvre et la lecture subjective qui rend compte de la position du locuteur par rapport à son discours.

## BIBLIOGRAPHIE

- Anscombre, Jean-Claude (2009), « Des adverbes d'énonciation aux marqueurs d'attitude énonciative : le cas de la construction tout-Adjectif », *Langue française* (n°161), pp. 59-80. , consulté le 11 avril 2015
- « Présentation », *Langue française* (n°161), pp. 3-8. , consulté le 14 janvier 2016
- Arrivé, Michel, Gadet, Françoise et Galmiche, Michel (1986), *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.
- Bally, Charles (1951) *Traité de stylistique française*, Paris, Klincksieck.
- (1944, [éd. or. 1932]), *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, A. Francke.
- (1965), *Le Langage et la vie*, 3<sup>ème</sup> édition augmentée, Droz, Genève.
- Benveniste, Emile (1966-1974) *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- (1970), « L'appareil formel de l'énonciation », dans *Langages*, 5e année, n°17, pp. 12-18
- Büyükgüzel, Safinaz (2011), « Modalité et subjectivité : regard et positionnement du locuteur », *Synrgies Turquie*, n°4, pp. 139-151.
- Brunot, Ferdinand (1953, éd. or. 1922), *La Pensée et la langue*, éd. corr. Paris Masson.
- Charaudeau, Patrick (1992), *Grammaire de sens et de l'expression*, Paris, Hachette.
- Coquet, Jean-Claude (1976), « Les modalités du discours », In: *Langages*, 10e année, n°43, pp. 64-70.
- Culioli, Antoine (1984), *Notes du séminaire de DEA 1983-1984*, Paris, Université Paris 7.
- (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation*, tome 1, Paris, Ophrys.
- Delormas, Pascale (2015), « Dominique MAINGUENEAU Discours et analyse du discours, Paris, Armand Colin, 2014 », *Langage et société* 4/2015 (n°154), p. 159-161, , consulté le 03 mars 2016
- Desoutter, Cécile, Mellet, Caroline, (dir.) (2013), *Le Discours rapporté : approches linguistiques et perspectives didactiques*, Bernes, Peter Lang, coll. Linguistics Insights, vol. 178, 270p.
- Détrie, Catherine, Siblot, Paul et Verine, Bertrand (2001.), *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*. Paris, Champion.

- Diome, Fatou (2010), *Celles qui attendent*, Paris, Flammarion.
- Dion, Suzanne (2000-2001), Enonciation et égoïsme dans *L'immoraliste* de André Gide, mémoire de DIPES II.
- Douay, Catherine (2003), « Des Modalités de l'interlocution au système des modaux », in, *CORELA -Cognition, Représentation, Langages*.
- Elimam, Abdou (2013), « Charles Bally précurseur d'une linguistique cognitive de l'énonciation », *Synergies Espagne*, n°6, pp. 85-91.
- Feys, Robert (1937), « Les Logiques nouvelles des modalités », In: *Revue néo-scholastique de philosophie*. 40° année, Deuxième série, N°56, pp. 517-553.
- Franckel, Jean-Jacques, Pellard, Denis (1998), « Aspects de la théorie d'Antoine Culioli », dans *Langages*, Vol. 32, n° 129, Pp. 52-63.
- Galatanu, Olga (2002), *Les Valeurs*, Nantes, Guépin, Maison des sciences de l'homme, Ange.
- Gardes-Tamine, Joëlle, Pelliza, Marie-Antoinette (1998), *La Construction du texte. De la grammaire au style*, Paris, Armand Colin.
- Gardies, Jean-Louis (1983), « tentative d'une définition de la modalité » in David et Kleiber.
- Gjerstad, Øyvind (septembre 2010), « La Polyphonie discursive : les voix de la langue et de l'interaction. », colloque international Dialogisme : langue, discours, Montpellier.
- Granget, Cyrille (2008), « Le Développement du discours rapporté en français 12 », *Acquisition et interaction en langue étrangère* [en ligne], 26/2008, mis en ligne le 01 juin 2011, consulté le 11 avril 2016.
- Jakobson, Roman (1963), *Essais de linguistique générale*, Paris, Ed. de Minuit.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine (1994), *L'Enonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
- Machado, Ida Lucia (2010), « Marqueurs d'énonciation : définitions et approches pratiques », *Synergies Brésil*, n° spécial 1, pp. 167-175.
- Laurendeau, Paul (2004.), « Modalité, opération de modalisation et mode médiatif », in, *Les Médiations langagières, volume 1*, Rouen, Dyalang, CNRS, Publications de l'Université de Rouen.
- Le Querler, Nicole (2004), « Les modalités en français », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 82, fasc.3.
- (1996), *Typologie des modalités*, Caen, Presses universitaires de Caen.

- Maingueneau, Dominique (1976), *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Paris, Hachette.
- Maldinier, Denise (1991), « Dominique Maingueneau, l'analyse du discours, introduction aux lectures de l'archive », dans *Langages*, vol. 29, n°1, pp. 108-110.
- Marquez, Eduardo (1998), « Classification des adjectifs : étude exploratoire sur l'organisation sémantique-pragmatique des adjectifs » dans *Langages*, vol. 32, n° 132, pp. 87-107.
- Mercier-Leca, (Florence), *Trente questions de grammaire française*, Paris, Nathan, 1998
- Meunier, André (1974) « Modalités et communication », in, *Langue française n°21*, Paris, Larousse, pp.8-25.
- (8-9 juin 1990), "Sujet de la deixis et support modal", in, *La Deixis*, Colloque en Sorbonne, Paris, P.U.F., 1990, pp.375-386
- Molinier, Christian (2009), « Les Adverbes d'énonciation. Comment les définir et les sous-classifier ? », *Langue française* (n°161), pp. 9-21.
- Monte, Michèle (2011), « Modalités et modalisation : peut-on sortir des embarras typologiques ? », *Modèles linguistiques*, 64 | 2011, mis en ligne le 19 novembre 2012, consulté le 31 janvier 2015.
- Mosès, Stéphane (2001), « Emile Benveniste et la linguistique du dialogue », *Revue de métaphysique et de morale*, 4/2001 (n° 32), p. 509-525
- Mounga, Bauvarie (2007), « Les procédés de modalisation dans l'œuvre romanesque de Jules Verne: le cas de Michel Strogoff », mémoire de DEA, Université de Yaoundé I.
- Nkangue Nkangue, Claire Emilienne (1998-1999), *Les modalités dans Du côté de chez Swann*, mémoire de DIPES II.
- Nølke, Henning (1993, [Or. : 1922]), *Le Regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Paris, Kimé.
- O'Kelly, Dairine (2011), « Mode et modalité : de Bréal à Bally », *Modèles linguistiques*, 64 | 2011, mis en ligne le 19 novembre 2012, consulté le 09 mars 2015.
- Perret, Delphine (1970), « Les Appellatifs [Analyse lexicale et actes de paroles] », *Langages*, vol. 15, n°17, pp.112-118.
- Picavez, (Hugues), *Modalisation et verbes de connaissance: une approche linguistique des Pensées de Pascal*, Thèse de Doctorat, Université de Nantes, 2003, inédit.
- Rabatel, Alain (2004), « L'Effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques », dans *Langages*, vol. 38, n°156, pp. 3-17.

- Riegel, Martin, Pellat, Jean-Christophe et Rioul, René (1996), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, dirigé par Guy Serbat, (linguistique nouvelle).
- Roser, Gauchola (2010), « La Quantification dans les adverbes en –ment : un cas particulier de scalarité », *Langue française* (n°165), pp. 69-81.
- Saleris, Geneviève-Dominique (1995), « Patrick Charaudeau, Grammaire de sens et de l'expression, Paris, Hachette Education 1992 », *L'Information grammaticale*, vol. 64, n°1, pp.53-55.
- Sangouing Loukson (Yves), *Ecriture romanesque post-apartheid chez J.M. Coetze et Nadine Gordimer*, Université de Yaoundé I, Master 2.
- Stoean, Carmen Stefania (2003), « Les théories de l'énonciation comme fondement de l'approche communicative », in *Dialogos*, n°8, pp. 38-58 , consulté le 19 mars 2015 à 12h22.
- Stolz, (Claire), *Initiation à la stylistique*, Paris, Ellipses, 1999
- Sung-do, Kim (1997), « Benveniste et le paradigme de l'énonciation », *Linx*, 9 | 1997, mis en ligne le 06 juillet 2012.
- Vaguer, Céline (2005), « Dans les + numéral : un déterminant de quantification faible ? », *Travaux de linguistique*, pp.113-129.
- Vion, Robert (2001), « Modalités, modalisations et activités langagières », in, *Marges linguistiques* n°2, M.L.M.S, pp.209-231.
- (2004) « Modalités, modalisations et discours représentés », in *Langages*, 38e année, n°156, pp. 96-110.
- (2010), « Polyphonie énonciative et dialogisme », Colloque international Dialogisme : langue, discours, Montpellier, n°264.
- Vittrant, Alice (2009), *Définir la modalité. Vers une théorie linguistique de la modalité à partir de son expression dans les langues*, Recueil en hommage à Robert Vion, dirigé par C. Maury-Rouan, Aix-en-Provence, Presses Universitaire de Provence.

## TABLE DE MATIÈRES

DÉDICACE.....	i
REMERCIEMENTS .....	ii
RÉSUMÉ .....	iii
ABSTRACT .....	iii
INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	1
PREMIÈRE PARTIE .....	8
PRÉALABLES THÉORIQUES .....	8
CHAPITRE 1 : LES MODALITÉS DANS LA LANGUE .....	10
FRANÇAISE.....	10
1.1. Les logiciens .....	10
1.2.Les linguistes .....	11
1.3.Les grammairiens .....	15
CHAPITRE 2 : LES PRINCIPALES CONSTRUCTIONS DE LA MODALITÉ .....	15
2.1. Les modalités logiques .....	19
2.1.1.Les modalités aléthiques .....	19
2.1.2.Les modalités épistémiques .....	20
2.1.3. Les modalités déontiques.....	20
2.2. Les modalités grammaticales .....	21
2.2.1.Les modalités obligatoires .....	22
2.2.1.1. La déclaration.....	22
2.2.1.2. L’interrogation .....	22
2.2.1.3- L’injonction.....	23
2.2.1.4. L’exclamation .....	24
2.2.2.Les modalités facultatives.....	24
2.2.2.1. L’emphase .....	25
2.2.2.2- La négation.....	25
2.2.2.3. Le passif.....	26
2.3. Les formes de la modalisation.....	26
2.3.1.Le substantif.....	27
2.3.2.L’adjectif qualificatif.....	27
2.3.3.Le verbe.....	28

2.3.4.L’adverbe .....	28
DEUXIÈME PARTIE.....	30
LES STRUCTURATIONS DISCURSIVES DES MODALITÉS DANS <i>CELLES QUI ATTENDENT</i> DE FATOU DIOME .....	30
CHAPITRE 3 : LES MODALITÉS D’ÉNONCIATION DANS LA DESCRIPTION DE LA COMMUNAUTÉ SÉNÉGALAISE DE F. DIOME.....	32
3.1. L’assertion.....	32
3.1.1. Les caractéristiques de l’assertion .....	33
3.1.2.De la déclaration à la négation .....	35
3.2. L’interrogation.....	37
3.2.1.L’interrogation directe.....	37
3.2.2.L’interrogation indirecte .....	39
3.2.3.L’interrogation rhétorique.....	41
3.3.L’injonction.....	42
3.3.1.Les actes injonctifs.....	43
3.3.2.Les modes de l’injonction.....	45
3.4. L’exclamation.....	47
3.4.1-La phrase exclamative pure.....	47
3.4.2.L’interjection .....	48
CHAPITRE 4 : LES MODALITÉS D’ÉNONCÉ DANS LA DÉNONCIATION DES MÉFAITS DE L’IMMIGRATION CLANDESTINE ET DE LA CONDITION DE LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE .....	51
4.1.La quantification.....	51
4.2. Les appellatifs.....	53
4.2.1.Le nom propre .....	54
4.2.2.Les termes en emploi métaphorique.....	55
4.3.Les catégories linguistiques .....	56
4.3.1.Le substantif.....	57
4.3.2.Le verbe.....	59
4.3.3.L’adjectif qualificatif.....	61
4.3.4.L’adverbe .....	63
CHAPITRE 5 : LES PROPOS RAPPORTÉS DANS L’EXPRESSION DE L’IDENTITÉ CULTURELLE DE F. DIOME .....	66
5.1. Le discours direct.....	66

5.1.1.La typographie du discours direct.....	67
5.1.2. Les spécificités énonciatives et linguistiques.....	68
5.2.Le discours indirect.....	70
5.3.Le discours indirect libre.....	73
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	75
BIBLIOGRAPHIE.....	80